



Life Nature "Lauter - Donon"



**ZSC de la Lauter
Etude de la fréquentation touristique
et
des projets d'activité économique**

**Action A4 du programme
LIFE-Nature « Lauter Donon »**



Céline MULLER - ONF - Janvier 2009



Photos : Céline MULLER

Sommaire

DONNEES GENERALES.....	1
1. ETUDE DE LA FREQUENTATION.....	4
1 LE MILIEU NATUREL : ETAT DE CONSERVATION ET DONNEES REGLEMENTAIRES	4
1.1 ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	4
1.2 ESPACES NATURELS BENEFICIANT D'UNE PROTECTION REGLEMENTAIRE OU D'UNE GESTION SPECIFIQUE	6
1.2.1 <i>Espaces naturels bénéficiant d'une protection réglementaire</i>	6
1.2.1.1 Arrêté de Protection de Biotope (APB) du Marais d'Altenstadt.....	6
1.2.1.2 Arrêté de Protection de Biotope (APB) du Cours inférieur de la Lauter	6
1.2.2 <i>Schéma Départemental de Gestion et de Protection des Espaces Naturels Reconnus Sensibles</i>	7
1.2.3 <i>Espaces bénéficiant d'une gestion écologique spécifique</i>	7
1.2.3.1 Les sites d'intérêt écologique de la Forêt communale de Wissembourg, 1 ^{ère} série.....	7
1.2.3.2 Les terrains gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens.....	7
2 INVENTAIRES DES EQUIPEMENTS ET ACTIVITES GENERANT UNE FREQUENTATION DU SITE	9
2.1 FREQUENTATION LIEE AUX ACTIVITES PUBLIQUES DE DETENTE (TOURISME, CULTURE, SPORTS)	9
2.1.1 <i>Les différentes activités publiques de loisirs</i>	9
2.1.1.1 Découverte du patrimoine culturel	9
2.1.1.2 Sports.....	11
2.1.1.2.1 Marche.....	11
2.1.1.2.2 Cyclisme	12
2.1.1.2.3 Autres activités sportives.....	12
2.1.1.3 Tourisme.....	13
2.1.1.3.1 Potentialités d'accueil en marge de la ZSC	13
2.1.1.3.2 Approche touristique globale.....	15
2.1.1.3.3 Activités touristiques au sein du site ZSC Lauter	17
2.1.1.3.4 Infrastructures d'accueil du public sur le site de la ZSC.....	17
2.1.1.4 Animation nature.....	18
2.1.2 <i>Projets</i>	18
2.1.2.1 Projets culturels	18
2.1.2.2 Projets sportifs	19
2.1.2.3 Projets touristiques	19
2.1.2.3.1 Pays de Wissembourg.....	19
2.1.2.3.1.1 Charte intercommunale.....	19
2.1.2.3.1.2 Etude réalisée par l'Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin (ADT).....	19
2.1.2.3.2 Pays de la Lauter	20
2.1.2.4 Projets d'animation nature.....	20
2.2 FREQUENTATION LIEE AUX LOISIRS PRIVES (HIPPODROME, PECHE, CHASSE)	20
2.2.1 <i>L'Hippodrome de la Hardt</i>	20
2.2.1.1 Infrastructures.....	20
2.2.1.2 Manifestations	20
2.2.1.3 Projets.....	21
2.2.2 <i>La pêche</i>	21
2.2.2.1 Les pêcheurs	21
2.2.2.2 Activités sur le site	22
2.2.3 <i>L'activité cynégétique</i>	23
2.2.3.1 Les chasseurs	23
2.2.3.2 Cheptels.....	23
2.2.3.3 Activités sur le site	24
2.3 FREQUENTATION LIEE AUX USAGES PRIVES	25
2.4 FREQUENTATION LIEE AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES INDUISANT UN PRELEVEMENT SUR LE MILIEU NATUREL.....	26
2.4.1 <i>L'activité sylvicole</i>	26
2.4.1.1 Les propriétaires et gestionnaires forestiers.....	26
2.4.1.2 L'activité sylvicole	26
2.4.2 <i>L'activité agricole</i>	27
2.5 FREQUENTATION LIEE AUX ACTIVITES DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS	27

2.6	SERVICES PUBLICS INDUISANT UNE FREQUENTATION DU SITE.....	28
2.6.1	<i>Infrastructures de transport</i>	28
2.6.1.1	Données actuelles	28
2.6.1.2	Projets.....	28
2.6.2	<i>Accueil des gens du voyage</i>	28
2.6.3	<i>Démoustication</i>	28
3	IMPACTS DE LA FREQUENTATION SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC LAUTER : ANALYSE ET PROPOSITIONS DE GESTION.....	30
3.1	ANALYSE SYNTHETIQUE DES IMPACTS POTENTIELS DES DIFFERENTS TYPES DE FREQUENTATION SUR LES HABITATS ET LES ESPECES.....	30
3.2	ANALYSE DETAILLEE DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE GESTION	33
3.2.1	<i>Approche habitats et espèces</i>	33
3.2.2	<i>Approche par type de fréquentation</i>	33
	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	35
2.	ETUDE DES PROJETS	36
1	TERRITOIRE DE WISSEMBOURG.....	37
1.1	PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STATION D'EPURATION.....	37
1.1.1	<i>Contexte</i>	37
1.1.2	<i>Description générale du projet</i>	37
1.1.3	<i>Incidences au titre de Natura 2000</i>	38
1.1.3.1	Cartographie réalisée dans le cadre du DOCOB et du LIFE Lauter (2007).....	38
1.1.3.2	Etude d'évaluation des incidences (ECOLOR, 2005-2007)	38
1.1.3.2.1	Le diagnostic	38
1.1.3.2.2	Bilan	38
1.1.3.3	Mesures de suppression et de réduction des incidences.....	39
1.1.4	<i>Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU)</i>	39
1.1.5	<i>Etat d'avancement</i>	39
1.2	EXTENSION ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE, EXTENSION BURSTNER	40
1.2.1	<i>Contexte</i>	40
1.2.2	<i>Extensions terrain Burstner</i>	40
1.2.2.1	Description générale du projet.....	40
1.2.2.2	Notice d'impact de défrichement (ECOLOR, 2008)	41
1.2.2.2.1	Notice d'impact de défrichement (ECOLOR, 2008)	41
1.2.2.2.2	Bilan	41
1.2.2.3	Evaluation des incidences sur le site Natura 2000.....	41
1.2.2.3.1	Cartographie réalisée dans le cadre du DOCOB et du LIFE Lauter (2007).....	41
1.2.2.3.2	Evaluation des incidences sur le site Natura 2000	41
1.2.2.4	Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU).....	42
1.2.2.5	Etat d'avancement	42
1.2.3	<i>Le projet d'extension de la ZAE</i>	42
1.2.3.1	Description générale du projet.....	42
1.2.3.2	Incidences.....	42
1.2.3.2.1	Cartographie réalisée dans le cadre du DOCOB et du LIFE Lauter (2007).....	42
1.2.3.2.2	Etude d'évaluation des incidences (ECOLOR - BIOTOPE, 2005-2008).....	43
1.2.3.3	Bilan	44
1.2.3.4	Mesures de suppression et de réduction des incidences.....	44
1.2.3.4.1	Extension ZAE	44
1.2.3.4.2	Extension Burstner	45
1.2.3.5	Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU).....	45
1.3	EXTENSION DE L'HIPPODROME DE LA HARDT.....	45
1.3.1.1	Description générale du projet.....	45
1.3.2	<i>Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU)</i>	46
1.3.3	<i>Incidences probables</i>	46
1.4	TRAVAUX SUR RESEAUX	46
1.5	TERRITOIRE DE SALMBACH.....	46
1.5.1	<i>PLU</i>	46
1.5.2	<i>Projets</i>	46
1.5.3	<i>Incidences probables</i>	47
1.6	TERRITOIRE DE NIEDERLAUTERBACH	47
1.6.1	<i>POS</i>	47

1.6.2	Projets	47
1.6.3	Incidences probables.....	47
1.7	TERRITOIRE DE SCHEIBENHARD.....	48
1.7.1	POS	48
1.7.1.1	NDb	48
1.7.1.2	IINAx b	48
1.7.1.3	UAc, UBa et UBb.....	49
1.7.2	Projets	49
1.7.3	Incidences probables.....	49
1.8	TERRITOIRE DE LAUTERBOURG.....	49
1.8.1	POS	49
1.8.1.1	En ZSC	49
1.8.1.2	A proximité de la ZSC.....	50
1.8.2	Projets	50
	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	51
	ANNEXES	52
	ANNEXE 1.....	53
	CARTES RELATIVES A LA FREQUENTATION DU SITE	53
	ANNEXE 2.....	56
	CARTES RELATIVES AUX PROJETS.....	56
	ANNEXE 3 :	59
	PROGRAMMES COLLECTIFS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	59
1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	59
1.1	SCHEMA D’AMENAGEMENT TRANSFRONTALIER DE L’ESPACE REGIO PAMINA	59
1.2	SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE.....	59
1.2.1	Le Schéma de Cohérence Territoriale d’Alsace du Nord.....	59
1.2.2	Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord.....	60
1.3	PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CC DU PAYS DE WISSEMBOURG ...	60
1.3.1	Développement économique.....	60
1.3.2	Développement touristique.....	61
1.3.3	Préservation durable des milieux naturels.....	61
2	POLITIQUES LIEES AUX ACTEURS INSTITUTIONNELS.....	61
2.1	LA REGION ALSACE.....	61
2.2	LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN	62
2.2.1	Environnement	62
2.2.2	Tourisme.....	62
3	PAYS DE L’ALSACE DU NORD	62
4	CHARTES INTERCOMMUNALES	63
4.1	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG	63
4.2	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LAUTER	64
5	PECHE.....	64
6	CHASSE.....	65
6.1.1	Interventions publiques et programmes collectifs.....	65
6.1.2	Agrainage.....	65
7	SYLVICULTURE.....	66
8	AGRICULTURE.....	66

9 DEMOUSTICATION	66
GLOSSAIRE	67
BIBLIOGRAPHIE	68

Rapport réalisé par l'Office National des Forêts

*C. Muller, Chef de Projet Environnement, Agence de Haguenau
En collaboration avec M. Wolff, Spécialiste du Système d'Information Géographique à la
Direction Territoriale de Strasbourg.*

29 janvier 2009

Certains éléments sont issus :

- *du Diagnostic de territoire, réalisé par l'Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin (voir bibliographie) ;*
- *d'entretiens effectués auprès des Offices de Tourisme de Lauterbourg et de Wissembourg, de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, pour la première partie, et auprès des communes pour ce qui concerne la seconde partie.*

Tous nos remerciements vont à l'ensemble des personnes ayant contribué à la transmission de ces informations, et en particulier à M. Antoine Rauscher pour son aide très complète, notamment sur le patrimoine naturel et culturel local.

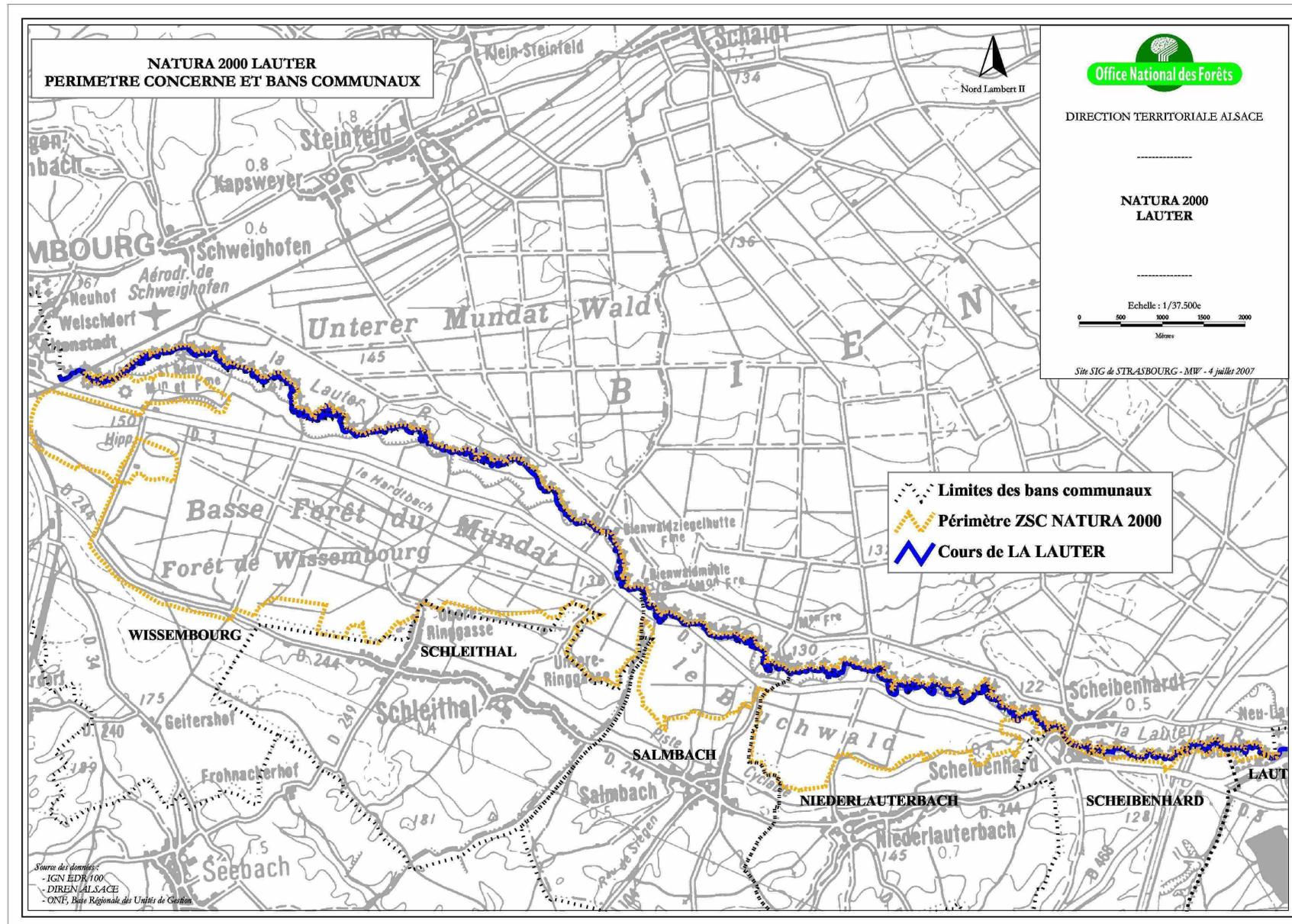
DONNEES GENERALES

Le présent rapport porte sur le site Natura 2000 intitulé **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Lauter**.

Une première partie fait état des activités humaines générant une fréquentation du site, permettant de mettre en évidence les éventuels impacts sur le milieu naturel.

Elle est suivie d'un recensement de projets locaux susceptibles de modifier l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire inventoriés dans le cadre du Document d'Objectifs (DOCOB) régissant le site, associé à une première approche en terme d'incidences.

Le plan de situation de la ZSC figure en page suivante.



Structure administrative

Cantons

Les collectivités locales situées sur la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) La Lauter font partie de deux cantons :

Canton de Wissembourg : Wissembourg-Altenstadt, Riedseltz ;

Canton de Lauterbourg : Lauterbourg, Salmbach, Niederlauterbach et Scheibenhard.

Arrondissements

L'ensemble de la Zone Spéciale de Conservation concerne l'arrondissement de Wissembourg.

Densité de population

Les Pays de Wissembourg et de la Lauter sont faiblement peuplés (respectivement 126 et 111 habitants/km²), par rapport à la moyenne départementale (215 habitants/km²).

L'augmentation de la population est modérée sur ces deux territoires (environ 7 % entre 1990 et 1999).



**Données relatives aux
PROGRAMMES COLLECTIFS
ET INTERVENTIONS PUBLIQUES :**
➤ ANNEXE 3

1. ETUDE DE LA FREQUENTATION

La fréquentation se définit non seulement par une notion de présence, mais aussi et surtout par une notion d'habitude, c'est-à-dire de **répétition**.

Aussi, suite aux constats qui ont pu être faits dans le cadre des prospections de terrain liées à cette étude, il a été jugé utile de prendre en compte, autant que la fréquentation touristique, la fréquentation liée aux autres activités amenées à se traduire par une présence répétée, notamment celle des usages liés à la propriété.

C'est donc la fréquentation au sens large qui fait l'objet du présent rapport.

Dans un premier temps, afin de situer le contexte biologique du site, sont rappelées les principales informations concernant le milieu naturel, extraites du DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB) de la ZSC La Lauter. Sont ensuite présentés les différents types de fréquentation du site, suivis d'une analyse de leurs impacts et de propositions de gestion.

Enfin, sont évoquées en guise de conclusion des orientations générales en terme de gestion de la fréquentation dans ce milieu naturel remarquable que constitue la basse vallée de la Lauter.



Cartes des équipements relatifs à la fréquentation
➤ ANNEXE 1

1 Le milieu naturel : état de conservation et données réglementaires

1.1 Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Données issues du Docob La Lauter (version novembre 2008).

Habitats-forestiers - Codes Habitats	Etat de conservation (ha)					Total	%
	Non déterminé	R	NR	T	TT		
Saulaies blanches ripicoles et Aulnaies frênaies alluviales – 91E0*	0,0	117,2	61,95	24,48	38,91	242,54	24,3%
Chênaies pédonculées – charmaies – frênaies – 9160	8,97	469,8	119,31	83,85	20,88	702,81	70,5%
Chênaie pédonculée à Molinie - 9190	0,0	18,73	5,35	0,01	2,52	26,61	2,7%
Hêtraie – chênaie – charmaie - 9130	0,47	10,99	7,7	5,07	0,0	24,23	2,4%
Ormaie – frênaie alluviale – 91F0	0,89	0,0	0,0	0,0	0,0	0,89	0,1%
Total	10,33	616,72	194,31	113,41	62,31	997,08	100,0%
%	1,0%	61,9%	19,5%	11,4%	6,2%	100,0%	

Habitats ouverts		Etats de conservation (ha)				Total	%
Habitats	Code Habitat	R	NR	A	TT		
<i>Pelouses sèches</i>	6210	0,6	0,1	0,0	0,0	0,7	1,0%
<i>Pelouses sèches siliceuses</i>	6230*	3,6	0,0	0,0	0,0	3,6	5,2%
<i>Prairies à Molinie</i>	6410	1,1	2,3	0,0	0,0	3,4	4,9%
<i>Prairies de fauche à Fromental</i>	6510	15,6	38,8	0,2	0,0	54,6	79,0%
<i>Mégaphorbiaies hygrophiles</i>	6430	3,6	2,4	0,8	0,0	6,8	9,8%
	Total	24,5	43,6	1	0	69,1	100,0%
	%	35,5%	63,1%	1,4%	0,0%	100%	

% = Pourcentage par rapport à surfaces d'habitats d'intérêt communautaire

R = Représentatif

NR = Non représentatif

T = Transformé

TT = Très Transformé

Habitats aquatiques		Etat de conservation (linéaire en mètres pour le 3260)				Total
Habitats	Code Habitat	R	NR	T	TT	
<i>Rivière avec berges vaseuses à Chénopode et à Bident</i>	3270	1 seul relevé	—	—	—	1 relevé
<i>Rivières de plaine à Renoncule et Callitriche</i>	3260	24 500	1 751	423	0	26 674
	%	91,8%	6,6%	1,6%	0,0%	100,00%

Les données relatives aux populations des espèces relevant de la Directive Habitats sont insuffisantes pour être prises en compte à l'heure actuelle. Aussi, ce sont les enjeux liés aux habitats, milieux de vie des espèces, qui sont pris en considération dans la présente étude, ainsi que les recommandations usuellement préconisées en faveur de ces espèces.

Espèces concernées :

Mammifères :

Grand Murin (*Myotis myotis*) : présence, probable

Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) : présence à confirmer

Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) : : présence à confirmer

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) : : présence avérée

Amphibiens

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et Triton crêté (*Triturus cristatus*) : présence à confirmer

Poissons

Chabot (*Cottus gobio*) : présence à confirmer

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) : présence avérée

Saumon (*Salmo salar*) : présence non confirmée

Insectes

Gomphe serpent (Ophiogomphus cecilia) : présence avérée

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) : présence avérée

Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) : présence avérée

Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*) : présence à confirmer

Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*) : présence à confirmer

Les Végétaux

Dicrane vert (*Dicranum viride*) : présence avérée

1.2 Espaces naturels bénéficiant d'une protection réglementaire ou d'une gestion spécifique

1.2.1 Espaces naturels bénéficiant d'une protection réglementaire

1.2.1.1 Arrêté de Protection de Biotope (APB) du Marais d'Altenstadt

Il a été constitué par arrêté en date du 14/04/1987, modifié par arrêté du 21/05/1997. D'une superficie de 72,47 hectares, ce site a été mis en protection afin de permettre le maintien de la flore des zones humides du site..

Les principales dispositions réglementaires qui ont été prises pour protéger le site, ont concerné l'interdiction de labourer, d'épandre des engrais, d'étendre le réseau de drainage, de construire, d'ouvrir des carrières ou des étangs et de boisser les prairies et les marais.

La gestion de ce site est suivie par un Comité consultatif présidé par le Préfet du Bas-Rhin.

1.2.1.2 Arrêté de Protection de Biotope (APB) du Cours inférieur de la Lauter

Il a été constitué par arrêté en date du 01/12/1989. D'une superficie de 146,05 hectares, ce site a été mis en protection afin de préserver le cours de la Lauter entre Wissembourg et Scheibenhard, ainsi que ses abords constitués de prairies de fauche, de boisement et de zones marécageuses.

Les activités interdites, sont notamment :

- **Constructions de toute nature ;**
- **Aires de jeux et de sport ;**
- **Aires de stationnement ;**
- **Mise en place de clôtures permanentes ;**
- **Affouillements, exhaussements, créations d'étangs, ouverture ou extension de carrière ;**
- ... ;
- **circulation motorisée sauf pour les riverains dans l'exercice de leurs droits, pour les travaux d'exploitation agricole ou forestière et pour les activités liées à la sécurité et à la police ;**
- **camping, campement, caravaning, feux ;**
- **transformation du cours et des rives de la Lauter, sauf nettoyage et restauration ponctuels ;**
- ...

Activités réglementées :

- **installations et travaux ;**
- **curage des fossés ;**
- **plantations nouvelles ;**
- ...

La gestion de ce site est suivie par un Comité consultatif présidé par le Préfet du Bas-Rhin.

1.2.2 Schéma Départemental de Gestion et de Protection des Espaces Naturels Reconnus Sensibles

Ce Schéma a été adopté par le Conseil Général le 21 juin 1999, après deux années de concertation avec les intervenants de la gestion des espaces naturels. Il constitue le cadre de la mise en œuvre d'une politique décennale de sauvegarde des sites sensibles à haute valeur écologique par le Conseil Général.

Il est basé sur les conclusions et la réactualisation des données issues du Schéma de Protection des Espaces Naturels du Bas-Rhin (1985).

Il comporte d'une part un ensemble de sites répertoriés par canton, pour lesquels des actions de protection et/ou de gestion ont été définies. Il fait d'autre part état des domaines d'intervention prioritaires fixés par le Département en terme de sauvegarde des espaces naturels :

- Les principaux cours d'eau et leurs bordures ;
- Les vergers traditionnels de hautes-tiges ;
- L'amélioration de la connaissance scientifique ;
- La surveillance de l'espace rural.

Le marais et la lande d'Altenstadt ainsi que la Vallée de la Lauter sont concernés par l'Inventaire des Zones Humides de ce schéma.

1.2.3 Espaces bénéficiant d'une gestion écologique spécifique

1.2.3.1 Les sites d'intérêt écologique de la Forêt communale de Wissembourg, 1^{ère} série

Ces sites, d'une surface totale de 25,40 hectares, ont été identifiés en 2001, lors de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Wissembourg, 1^{ère} série. Ils sont constitués de zones humides dont le peuplement est très ouvert suite au dépérissement.

L'objectif fixé est la conservation du milieu ; aucune intervention n'est programmée, hormis l'abattage d'arbres dangereux pour le public.

Parcelles	Surface
5 ppie	0,50
18 ppie	1,60
19 ppie	5,50
20 ppie	7,00
21 ppie	2,00
40 ppie	1,80
41 ppie	6,00
42 ppie	1,00
Total	25,40 ha

1.2.3.2 Les terrains gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), association de droit local, protège des milieux naturels remarquables, au moyen de la maîtrise foncière, c'est-à-dire, par l'acquisition, la location ou des accords pour la gestion d'espaces naturels.

Le CSA assure la gestion de ces milieux par des pratiques permettant d'assurer la conservation de la biodiversité naturelle.

Il gère ainsi 43,12 ha de parcelles réparties entre le secteur du marais d'Altenstadt et les bords de la Lauter. La plupart de ces sites sont la propriété du Conseil Général du Bas-Rhin (39,64 ha). 4,25 ha sont en cours d'acquisition par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Nom du site	Propriétaire			Surface totale
	CG67	CSA	En cours d'acquisition CG67	
<i>Bruchwiese</i>		0,08 ha		0,08 ha
<i>Die Wiesen hinter den Stockäckern</i>	1,21 ha			1,21 ha
<i>Haarmatt</i>	4,45 ha	3,17 ha		7,62 ha
<i>Im Woog</i>	4,35 ha	0,17 ha	1,01 ha	5,53 ha
<i>Lautermatten</i>	29,63 ha	0,06 ha	3,24 ha	32,93 ha
Total	39,64 ha	3,48 ha	4,25 ha	47,37 ha

2 Inventaires des équipements et activités générant une fréquentation du site

Il ressort de l'analyse que les activités induisant une fréquentation peuvent se classer en plusieurs catégories :

1. activités de détente (culture/sports/tourisme) publiques (*accès non payant*) avec occupation temporaire ou permanente de l'espace naturel ;
2. loisirs privés (hippodrome, pêche, chasse) avec occupation de l'espace naturel voire prélèvement sur le milieu ;
3. usages privés avec occupation de l'espace naturel et/ou prélèvement sur le milieu ;
4. activités professionnelles (sylviculture, agriculture) avec prélèvement sur le milieu ;
5. activités de préservation du milieu naturel avec prélèvement à des fins de conservation d'habitats remarquables ;
6. services publics avec occupation temporaire ou permanente de l'espace naturel.

La fréquentation en marge du site, liée à la proximité de zones d'activités économiques, n'a pas été détaillée. Elle agit sur une zone tampon en périphérie du site et est difficilement modulable.

2.1 Fréquentation liée aux activités publiques de détente (tourisme, culture, sports)

2.1.1 Les différentes activités publiques de loisirs

2.1.1.1 Découverte du patrimoine culturel

Le sentier de la Ligne des Crêtes (levée de terre) constitue le site historique le plus parcouru : il suit les lignes de la Lauter, ouvrage militaire du début du 18^{ème} siècle destiné à faciliter la défense de la frontière. A l'origine, cette ligne de défense comptait 18 kilomètres de Wissembourg au Rhin, et était jalonnée par une cinquantaine de « redoutes » et une trentaine de digues destinées à inonder la vallée de la Lauter.



Sentier de la Ligne des Crêtes, à proximité de la Ziegelhütte.

C. Muller

En provenance d'Allemagne, le sentier passe par de nombreux vestiges sur les trois bans communaux concernés par la ZSC : ruines des Fort et Moulin Saint-Rémi à l'Est de Wissembourg, puis plus d'une demi-douzaine de redoutes (anciens ouvrages de défense datant du début du 18^{ème} siècle). Le sentier est balisé et douze panneaux, réalisés sous l'égide du Cercle d'Histoire de l'Alsace du Nord, exposent ponctuellement les caractéristiques historiques locales. Il bénéficie depuis 2000 d'une liaison avec l'Allemagne. La fréquentation est relativement importante, notamment par des randonneurs allemands, et en visites groupées.

Le moulin de la Bienwaldmühle (en Allemagne), millénaire, constitue également une destination de promenades locales.



Le moulin de la Bienwaldmühle.

A noter également sur le ban de Niederlauterbach les traces d'un ancien lavoir, dont une demande de restauration initiée par la collectivité est en cours.

Dans le cadre des journées nationales du patrimoine, les lignes de la Lauter font l'objet d'animations culturelles.

C'est à partir du territoire de Salmbach et vers l'Est que commence l'espace culturel sans frontières animé par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Regio Pamina. Cet organisme a dynamisé le tourisme transfrontalier en initiant de nombreux projets de découverte du patrimoine naturel et culturel de part et d'autre de la frontière (7 musées et un réseau associé de pistes cyclables), axé sur le fleuve rhénan. L'approche cyclotouristique est privilégiée (voir le paragraphe suivant « Sports »).

Commémoration :

Plusieurs oratoires et calvaires sont localisés sur le site :

- en marge de la parcelle 68 de la FC de Wissembourg, au bord de la RD 3 ;
- à proximité de la parcelle 1 de la FC Salmbach ;
- en parcelles forestières 6 et 17 de la FC Niederlauterbach.

D'autres lieux destinés à la commémoration sont disséminés sur la zone :

- historique : monument à la mémoire de victimes de la seconde guerre (au sud de la parcelle 68 de la FC Wissembourg) ;
- évènementielle : plaque commémorant les 2000 arbres du troisième millénaire, en parcelle 17 de FC Niederlauterbach.

Plus largement, des itinéraires de découverte culturelle sont proposés *intra muros* à Wissembourg et Lauterbourg. Ils portent sur la mise en valeur du patrimoine architectural historique, mais aussi sur certains éléments de gestion du patrimoine naturel (vieux moulin, roue à aube, passe à poissons).

La fréquentation culturelle peut présenter ponctuellement (dans l'espace et dans le temps) une forte intensité mais n'est pas dommageable localement, car les habitats (majoritairement forestiers) ne sont pas particulièrement exposés sur ces lieux mêmes. Cependant, elle peut aussi générer, sur des axes linéaires relativement longs, une dispersion latérale diffuse susceptible de perturber habitats et espèces inféodées (cours d'eau de la Lauter, milieux ouverts connexes).

Enfin, les modalités d'entretien, notamment du sentier des Lignes de la Lauter, ne semblent pas, du fait de la période d'intervention, impacter le milieu.

2.1.1.2 Sports

Les activités sportives sur le site (marcheurs, cyclistes, cavaliers) ou ses environs (football) sont multiples.

Un des points centraux en matière de fréquentation sportive est l'Hippodrome de la Hardt, dont la partie occidentale est concernée par la ZSC (parcelle 26 de la forêt communale de Wissembourg 1^{ère} série, pour partie) – voir paragraphe relatif aux loisirs privés.

2.1.1.2.1 Marche

En terme de centres d'intérêt sont répertoriés :

- Le sentier balisé par le Club Vosgien le long des lignes de la Lauter, de Wissembourg à Lauterbourg : sentier GR 53 (rectangle rouge) qui fait partie de l'itinéraire Mer du Nord-Méditerranée, de Wissembourg à Scheibenhart ; en effet, les forêts situées entre route départementale 3 et cours de la Lauter ont été le siège de multiples manœuvres de prises de possession au cours de l'Histoire, et de nombreux vestiges (redoutes) et empreintes topographiques subsistent. Ce sentier jouxte aussi les « Lauterwiesen », prairies humides en bordure de Lauter ;
- Le Fort Saint-Rémi, qui a fait l'objet d'une mise en valeur avec panneaux d'information ;
- Le sentier circulaire de la Hardt, ou sentier des tumuli, en forêt communale de Wissembourg.

Quelques randonnées sont organisées annuellement à des fins touristiques (randonnée transfrontalière) ou culturelles (lignes de Wissembourg).

Sur Salmbach, l'association des « Marcheurs de l'Outre-Forêt » organise habituellement une marche populaire au mois de mai, dont le parcours sillonne en partie la ZSC.

Dans le secteur de Wissembourg, la cueillette de muguet constitue un événement ponctuel de forte fréquentation du massif.

D'autres sentiers balisés par le Club Vosgien sillonnent les lieux alentours, tel le circuit des hauteurs de Lauterbourg (19 kilomètres, entre Lauterbourg et Niederlauterbach, en passant par Neewiller-près-Lauterbourg) ; à une plus grande échelle, trois autres sentiers thématiques ont été créés :

- Le sentier forestier sur le piémont de Drachenbronn-Birlenbach (24,5 km) ;
- Le sentier viticole parcourant le vignoble de Cleebourg (4,6 km)
- Le sentier arboricole cheminant par les vergers de Rott, Oberhoffen-les-Moder et Steinseltz (11,8 km).

L'ensemble peut constituer un motif de mobilisation touristique de plus large provenance, et pour des séjours de quelques jours.

Les impacts des activités de randonnées pédestres sont à rapprocher de ceux liés à la fréquentation culturelle. La fréquentation est périodiquement forte avec une dispersion importante dans l'espace (majoritairement forestier) plus dommageable aux espèces qu'aux habitats.

2.1.1.2.2 Cyclisme

Une piste cyclable reliant Wissembourg et Lauterbourg traverse le sud de la ZSC La Lauter sur quelques kilomètres : elle traverse la Lauter au niveau de Scheibenhard et se prolonge en Allemagne.

Elle fait partie des circuits cyclotouristiques présentés par l'ADEAN (Association pour le Développement de l'Alsace du Nord) et de la « Piste cyclable de la vallée de la Lauter » instituée dans le cadre de la coopération PAMINA. Ce dernier parcours représente en tout 52 km depuis Hinterweidenthal (Allemagne) jusqu'à Neuburg-am-Rhein (Allemagne).



Cette piste est périodiquement le siège de manifestations annuelles consacrées aux activités cyclistes, la plupart en partenariat avec les Allemands. Ainsi, la journée « Vélo sans frontières »-circuit de la Lauter, est susceptible de rassembler plus de 10 000 participants annuellement, le deuxième dimanche de septembre.

Plus largement, cette piste s'intègre dans un réseau infra départemental englobant également les circuits proches dits des « Villages pittoresques » (Schleithal, Salmbach, Niederlauterbach, Scheibenhard) et « Rhin Nature » (Lauterbourg, frange rhénane, Allemagne).

Contrairement au cyclotourisme, plutôt en marge de la ZSC et canalisé le long d'axes officiels, la pratique du VTT est plus diffuse et porte sur une plus grande partie des habitats ; elle est d'autant plus préjudiciable que les pratiquants empruntent les sentiers pédestres non appropriés à cet usage.

La piste cyclable elle-même génère une fréquentation importante en saison favorable au développement de la faune (reproduction) et de la flore (mars à octobre).

2.1.1.2.3 Autres activités sportives

Un des stades de football de Wissembourg se situe dans le périmètre de la ZSC.

Aucun parcours sportif n'est répertorié sur le site.

Concernant le milieu aquatique, la pratique du canotage est quasiment absente sur le linéaire de la Lauter compris dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Lauter, du fait d'un niveau d'eau globalement faible et des nombreux obstacles à la progression (embâcles, seuils).

Des baignades semblent avoir lieu de façon marginale au Salmbacher Passage.

2.1.1.3 Tourisme

2.1.1.3.1 Potentialités d'accueil en marge de la ZSC

La Zone Spéciale de Conservation est située dans le secteur touristique départemental plus généralement mentionné sous l'appellation « L'Outre-Forêt ». En marge orientale, elle est aussi concernée par le secteur du « Ried Rhéna ».

Deux Offices du Tourisme (ODT) coordonnent l'animation touristique sur le site : Wissembourg et Lauterbourg. Celui de Hunspach est aussi assez proche (10 kilomètres).

Le tableau suivant illustre les capacités d'hébergement aux alentours du site.

Commune	Type d'hébergement	Rayonnement	Capacité d'accueil	PNRVN	Randonnées	Cyclosympa	Equitation	VTT	Plan d'eau	Pêche	Bienvenue à la ferme	Source
LAUTERBOURG	Camping municipal	***	450	oui								3
CLEEBOURG	Chambres d'hôtes	***	10	oui								2
NIEDERLAUTERBACH	Chambres d'hôtes	***	5									3
WISSENBURG	Gîte d'étape	***	32	oui								2
WEILER	Gîte équestre	***	17	oui								2
CLEEBOURG	Gîte rural	***	2	oui	sur place		6 km	10 km	13 km	10 km		1
CLEEBOURG	Gîte rural	***	10	oui	sur place	oui	6 km	10 km	13 km	10 km		1
NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	Gîte rural	***	4		sur place	oui	5 km	15 km	5 km	3 km	oui	1
NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	Gîte rural	***	6		sur place	oui	5 km	15 km	5 km	3 km	oui	1
NIEDERLAUTERBACH	Gîte rural	***	6		sur place	oui	10 km	sur place	7 km	5 km		1
NIEDERLAUTERBACH	Gîte rural	***	2		sur place	oui	10 km	sur place	7 km	5 km		1
NIEDERLAUTERBACH	Gîte rural	***	4									3
NIEDERLAUTERBACH	Gîte rural	***	4									3
SALMBACH	Gîte rural	***	4									3
SCHEIBENHARD	Gîte rural	***	4		1 km	oui	3 km	sur place	2 km	3 km		1
SCHEIBENHARD	Gîte rural	***	5		1 km	oui	3 km	sur place	2 km	3 km		1
SCHLEITHAL	Gîte rural	***	6		sur place	oui	10 km	10 km	10 km	1 km		1
CLEEBOURG	Hôtels	***	20	oui								2
LAUTERBOURG	Hôtels	***	50									3
ROTT	Hôtels	***	20	oui								2
SCHEIBENHARD	Hôtels	***	30									3
WISSENBURG	Hôtels	***	258	oui								2
SCHLEITHAL	Meublés touristiques	***	2									2
WISSENBURG	Meublés touristiques	***	26	oui								2
DRACHENBRONN	Chambres d'hôtes	**	30	oui								2
HUNSPACH	Chambres d'hôtes	**	6	oui								2
MOTHERN	Chambres d'hôtes	**	6									3
SEEBACH	Chambres d'hôtes	**	15									2
SEEBACH	Gîte d'étape	**	40									2
BIRLENBACH	Gîte équestre	**	18	oui								2
ASCHBACH	Gîte rural	**	4		15 km		4 km	sur place	15 km	15 km		1
ASCHBACH	Gîte rural	**	2		15 km		4 km	sur place	15 km	15 km		1
ASCHBACH	Gîte rural	**	5		15 km	oui	4 km	sur place	15 km	15 km		1
BIRLENBACH	Gîte rural	**	5	oui	sur place							1
BREMELBACH	Gîte rural	**	4		sur place		2 km					1
CLIMBACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	7 km	5 km	7 km	15 km		1
HOFFEN	Gîte rural	**	3			oui	15 km	4 km	15 km	4 km		1
HOFFEN	Gîte rural	**	6			oui	15 km	4 km	15 km	4 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	8	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km	oui	1
HUNSPACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	5	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
HUNSPACH	Gîte rural	**	4	oui	sur place	oui	6 km	sur place	20 km	15 km		1
SEEBACH	Gîte rural	**	4		sur place	oui	1 km	4 km	15 km	15 km		1
SEEBACH	Gîte rural	**	4		sur place		1 km	4 km	15 km	15 km		1
CLIMBACH	Hôtels	**	50	oui								2
BIRLENBACH	Meublés touristiques	**	6	oui								2
SEEBACH	Meublés touristiques	**	4									2

Commune	Type d'hébergement	Rayonnement	Capacité d'accueil	PNRVN	Randonnées	Cydosympa	Equitation	VTT	Plan d'eau	Pêche	Bienvenue à la ferme	Source
BETSCHDORF	Gîte rural	*	4		0,5 km	oui	8 km		10 km	sur place	oui	1
HATTEN	Gîte rural	*	4		2 km	oui	10 km		10 km	10 km		1
KUTZENHAUSEN	Gîte rural	*	5	oui	sur place		2 km	3 km	20 km			1
KUTZENHAUSEN	Gîte rural	*	2	oui	sur place		2 km	3 km	20 km			1
KUTZENHAUSEN	Gîte rural	*	4	oui	sur place		2 km	3 km	20 km			1
LEMBACH	Gîte rural	*	4	oui	sur place	oui	8 km	sur place	5 km	5 km		1
LEMBACH	Gîte rural	*	4	oui	sur place		8 km	sur place	5 km	5 km		1
LEMBACH	Gîte rural	*	4	oui	sur place		8 km	sur place	5 km	5 km		1
LEMBACH	Gîte rural	*	5	oui	sur place		8 km	sur place	5 km	5 km		1
LEMBACH	Gîte rural	*	4	oui	sur place		8 km	sur place	5 km	5 km		1
LEMBACH	Gîte rural	*	4	oui	sur place	oui	8 km	sur place	5 km	5 km		1
LEMBACH	Gîte rural	*	4	oui	sur place	oui	8 km	sur place	5 km	5 km		1
MERKWILLER-PECHELBRONN	Gîte rural	*	9	oui	sur place		0,5 km	6 km	12 km	3 km		1
MERKWILLER-PECHELBRONN	Gîte rural	*	2	oui	sur place		0,5 km	6 km	12 km	3 km		1
MERKWILLER-PECHELBRONN	Gîte rural	*	4	oui	sur place	oui	0,5 km	6 km	12 km	3 km	oui	1
MERKWILLER-PECHELBRONN	Gîte rural	*	4	oui	sur place	oui	0,5 km	6 km	12 km	3 km	oui	1
MERKWILLER-PECHELBRONN	Gîte rural	*	4	oui	sur place		0,5 km	6 km	12 km	3 km		1
MERKWILLER-PECHELBRONN	Gîte rural	*	3	oui	sur place		0,5 km	6 km	12 km	3 km		1
OBERROEDERN	Gîte rural	*	5		sur place		10 km			sur place		1
RITTERSHOFFEN	Gîte rural	*	2		15 km	oui	15 km	3 km	15 km	sur place		1
RITTERSHOFFEN	Gîte rural	*	4		15 km	oui	15 km	3 km	15 km	sur place		1
RITTERSHOFFEN	Gîte rural	*	2		15 km	oui	15 km	3 km	15 km	sur place		1
RITTERSHOFFEN	Gîte rural	*	5		15 km	oui	15 km	3 km	15 km	sur place		1

TOTAL 1322

dont 977 à moins de 10 km de la ZSC
253 entre 10 et 15 km de la ZSC
92 entre 15 et 20 km de la ZSC ou sous l'influence d'un autre centre d'activités.
Ne sont pas comptabilisées les résidences secondaires.

Sources :

(1) Guide départemental des gîtes de France, Bas-Rhin, 2008.

(2) Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin, Conseil général, mai 2007 - Diagnostic de territoire, Ville de Wissembourg, Communauté de communes du Pays de Wissembourg., 112p.

(3/ ODT Lauterbourg.

2.1.1.3.2 Approche touristique globaleDans le Pays de Wissembourg

Source : Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin, Conseil général, mai 2007 - Diagnostic de territoire, Ville de Wissembourg, Communauté de communes du Pays de Wissembourg., 112p.



**Données relatives aux
PROGRAMMES COLLECTIFS
ET INTERVENTIONS PUBLIQUES :**
➤ ANNEXE 3

Le **taux de fonction touristique** du Pays de Wissembourg est relativement **faible** : 11,5 % de capacité d'accueil touristique par rapport à la population locale (10 % pour le Bas-Rhin).

Par ailleurs, les deux tiers de cette capacité d'accueil se situent en **résidences secondaires** (par distinction avec les lits marchands).

Le tourisme est **très saisonnier** et la majorité des touristes est de nationalité allemande.

L'hôtellerie représente 56 % de l'offre. Mention spéciale aux gîtes (avec 9 % pour les gîtes équestres), qui globalisent 27 % de l'offre.

La restauration est localement bien représentée (30 restaurants), plutôt traditionnelle.

Les emplois liés aux secteurs du tourisme et de la culture représentent environ 4 % de l'ensemble des salariés de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

A noter l'**absence de terrains de camping, ou aires de stationnement de camping-cars**, alors que la demande semble être soutenue (ODT Wissembourg, 2007).

Dans le cadre du diagnostic réalisé par la Communauté des communes du Pays de Wissembourg et la Direction Départementale de l'Équipement en 2003 relatif au Projet de territoire de la CC du Pays de Wissembourg, il est fait état d'une proportion de 70 % de clientèle allemande (la ville de Karlsruhe est à 30 kilomètres), passant majoritairement une journée sur place, et souvent en groupes. Sur une plus longue durée, ce type de tourisme concerne surtout les chambres d'hôtes en agglomération, alors que les gîtes ruraux hébergent davantage une clientèle française.

Il apparaît une nette déconnexion entre afflux touristique culturel et gastronomique sur Wissembourg, et découverte des terroirs et du patrimoine naturel dans les environs.

Par ailleurs, l'offre liée aux activités et équipements à destination des jeunes semble insuffisante.

L'Office du Tourisme de Wissembourg anime les activités touristiques sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.

La promotion touristique se fait essentiellement par le biais d'une dizaine de « forfaits de découverte thématique », développés par l'OT de Wissembourg, et secondairement par l'ADEAN et les homologues allemands de Bergzabern. Ils sont axés pour l'essentiel sur la gastronomie, la culture et les traditions, la découverte du terroir et la détente. **Les activités sportives (randonnées, équitation) représentent une faible part des offres.**

Les centres d'intérêts locaux identifiés sont pour une large majorité d'ordre culturel ; le **patrimoine naturel est faiblement concerné.**

(source : ADT, 2007)

Dans le Pays de Lauterbourg

Les profils touristiques du pays de Wissembourg et de Lauterbourg sont relativement différents, du fait de la situation géographique extrême et d'un niveau de population plus faible sur le secteur de Lauterbourg. La clientèle allemande est encore mieux représentée ; la densité d'établissements de restauration (17 restaurants pour six agglomérations) est notable.

Une des grandes différences est liée à la présence du terrain de camping « Les Mouettes », doté de 135 emplacements ; il permet d'accueillir plus de 450 estivants. Il constitue 75 % de l'offre d'hébergement en lits marchands (ADT du Bas-Rhin, INSEE et UDOTSI, 2004).

L'Office du Tourisme de Lauterbourg anime les activités touristiques sur le territoire de la Communauté des Communes de la Lauter.

La promotion touristique est fortement liée à la proximité des structures PAMINA : découverte de l'espace culturel et naturel rhénan ainsi que cyclotourisme en sont les atouts majeurs.

Le patrimoine naturel en tant que vecteur touristique est davantage représenté au sein des centres d'intérêts locaux que sur le secteur de Wissembourg.

2.1.1.3.3 Activités touristiques au sein du site ZSC Lauter

Elles sont essentiellement liées à la découverte du patrimoine culturel et aux pratiques sportives évoquées dans les paragraphes précédents.

A priori, du côté français de la Lauter, peu de camping sauvage est mis en œuvre, du fait notamment des populations importantes de moustiques à la bonne saison.

2.1.1.3.4 Infrastructures d'accueil du public sur le site de la ZSC

Des infrastructures d'accueil (tables, bancs) sont réparties en fonction des centres d'intérêt culturels ou sportifs.

Ils sont rapportés dans l'ordre croissant 1.de leur fréquentation et 2.de leurs impacts sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, tant du fait de leur implantation que de la fréquentation qu'ils impliquent :

Type	Localisation	Activité (c : culture r : randonnée)	Intensité	Impacts sur le milieu naturel
banc	FC Wissembourg, plle 68	r	0	0
banc	FC Wissembourg, plle 9W	r	*	*
banc	FC Salmbach, plle 10	r	*	*
banc	FC Salmbach, plle 12	r	*	*
banc	FC Niederlauterbach, plle 4	r	*	*
banc	FC Niederlauterbach, plle 17	r	**	*
banc	FC Salmbach, plle 1	r	**	*
table banc	Ruines Moulin St-Rémy	r/c	**	**
banc	Ruines Moulin St-Rémy	r/c	**	**
table banc	FC Wissembourg, plle 9E	r	***	0
table banc	FC Wissembourg, plle 9E	r	***	0
table banc	FC Wissembourg, plle 9W	r	***	0
table banc	Délaissé RD3, Salmbach	r	***	0
table banc	Délaissé RD3, Salmbach	r	***	0
table banc	Délaissé RD3, Salmbach	r	***	0
table banc	Délaissé RD3, Salmbach	r	***	0
banc	FC Wissembourg, plle 12	r	***	*
table banc	FC Wissembourg, plle 12	r	***	*
table banc	Bienwaldmuhle	r/c	***	*
table banc	FC Salmbach, plle 1	r	***	*
table banc	Fort St-Rémy	r/c	***	*
banc	Fort St-Rémy	r/c	***	*
banc	Salmbacher passage	r/c	***	**
banc	Salmbacher passage	r/c	***	**
table banc	Salmbacher passage	r/c	***	***

Hormis certains équipements, par ailleurs plutôt liés à des sites culturels (en gras), la plupart n'occasionnent pas de perturbations fortes du milieu naturel, étant localisés à proximité d'habitats peu vulnérables, ou en marge d'axes routiers dont les impacts propres ont déjà dégradé la valeur écologique locale.



*Table-banc et banc au
Salmbacher Passage, bordant
la Lauter.*

Par ailleurs, des équipements de signalétique :

- indiquent la piste cyclable transfrontalière ;
- jalonnent le sentier des lignes de la Lauter, notamment au niveau des redoutes (une dizaine de panneaux d'information) ;
- informent ponctuellement les usagers de la piste cyclable et de l'hippodrome de la présence de l'Arrêté de Protection de Biotope d'Altenstadt.

2.1.1.4 Animation nature

Il existe **peu d'actions d'animation** (découverte, pédagogie) sur le secteur de la Lauter. Le CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) de Munchhausen, et plus rarement le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (en limite de territoire pour ce qui concerne la Lauter), interviennent ponctuellement.

2.1.2 Projets



**Données relatives aux
PROGRAMMES COLLECTIFS
ET INTERVENTIONS PUBLIQUES :**
➤ **ANNEXE 3**

2.1.2.1 Projets culturels

Un projet de création d'une Auberge de Jeunesse à Scheibhardt (rive allemande) a été évoqué lors de l'assemblée d'investissement du nouveau président de Regio Pamina (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), le 2 avril 2008. Il serait localisé entre le Naturschutzgebiet du Bienwald et la Lauter.

2.1.2.2 Projets sportifs

Des demandes existent en matière d'exercice de canoë-kayak sur la Lauter ; elles ne sont pas fédérées et leur concrétisation semble délicate au niveau de ce cours d'eau figurant parmi les derniers en état sub-naturel (diversité des faciès d'écoulement, présence d'embâcles ...).

2.1.2.3 Projets touristiques

2.1.2.3.1 Pays de Wissembourg

La volonté locale de promouvoir les potentialités touristiques est forte.

2.1.2.3.1.1 *Charte intercommunale*

La CC du Pays de Wissembourg avait mandaté l'Atelier d'Architecture Jacques Rizotti en 2002 pour la réalisation d'un projet de parcours transfrontaliers historiques, patrimoniaux et naturels, d'une signalétique et de documents d'information culturelle et touristique.

Le site de la ZSC est concerné à moyen terme par un parcours transfrontalier, qui reprend le parcours cycliste transfrontalier dans ses lignes principales côté français.

Plusieurs projets ont été retenus dans le cadre de la Charte intercommunale du Pays de Wissembourg, notamment :

- Développement de sentiers touristiques, pédagogiques et historiques ;
- Aménagement de routes touristiques ;
- Valorisation du patrimoine ;
- Développement d'itinéraires de randonnées et d'itinéraires cyclables ...
-

2.1.2.3.1.2 *Etude réalisée par l'Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin (ADT)*

L'Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin a réalisé en 2007 une étude de diagnostic touristique pour le compte de la Ville de Wissembourg et la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg (*Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin, Conseil général, mai 2007. Diagnostic de territoire, Ville de Wissembourg, Communauté de communes du Pays de Wissembourg. , 112p*).

L'un des objectifs associés au développement touristique est de **promouvoir l'image verte du territoire**.

L'étude fait ressortir un certain nombre de propositions dans cette perspective, dont certaines rejoignent la problématique "Fréquentation touristique" du projet LIFE.

Elles peuvent être regroupées en deux catégories.

Les unes ont pour objectif la connaissance et la prise en compte du milieu naturel (créer des sentiers de découverte du patrimoine ; envisager un partenariat CINE et relais culturel ; développer les relations entre OT et Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ...).

Les autres ont pour objectif l'exploitation du milieu naturel à des fins touristiques (agrandir l'offre en terme d'activités en milieu naturel (dont randonnées, cyclotourisme, équitation), en liaison avec les structures locales d'hébergement touristique ; rendre le territoire propice à la pratique de « loisirs de nature » ...).

Cette ambivalence nécessiterait de réfléchir à un schéma global d'aménagement touristique du territoire. En effet, un zonage permettrait de distribuer les fonctions parfois antagonistes assignées au milieu naturel.

2.1.2.3.2 Pays de la Lauter

La Charte de Développement et d'Aménagement de la CC de la Lauter (2003) envisage entre autres le développement :

- **d'un bipôle touristique avec le Bienwald ;**
- **d'un réseau transfrontalier de pistes cyclables ;**
- de l'OTSI intercommunal ;
- **de l'offre en activités et produits touristiques ;**
- de l'offre en hébergement touristique ;
- de la programmation d'évènements festifs et culturels.

2.1.2.4 **Projets d'animation nature**

Le présent programme LIFE Lauter prévoit la mise en œuvre d'un sentier de découverte. Il permettra d'informer le public sur les caractéristiques et la valeur biologique des principaux biotopes et espèces hébergées, dans une zone où sa fréquentation ne causera pas de perturbation supplémentaire au milieu naturel.

2.2 **Fréquentation liée aux loisirs privés (hippodrome, pêche, chasse)**

2.2.1 **L'Hippodrome de la Hardt**

L'hippodrome de la Hardt relève de la catégorie 2A de la classification nationale (qui fait notamment état de trois réunions annuelles).

2.2.1.1 **Infrastructures**

Il comporte une piste de course de 1 900 mètres en herbe, une piste d'entraînement en sable et des axes de steeple.

Deux tribunes totalisant 1 200 places, ainsi qu'un restaurant/accueil et un ensemble de 112 boxes de jour jouxtent le terrain.

Deux routes permettent l'accès au site.

2.2.1.2 **Manifestations**

Permanentes

L'hippodrome constitue un lieu d'entraînement pour près de 90 chevaux à l'année.

Occasionnelles

L'hippodrome est le siège de trois réunions annuelles au cours desquelles est mise en œuvre une combinaison de plans de course parmi une dizaine possible. Les dates habituelles sont : le 1^{er} mai, le lundi de Pentecôte et le dernier dimanche de juin.

S'ajoutent deux concours complets (juillet et septembre) d'une durée de trois jours.

Au cours de ces manifestations se posent d'importants problèmes de stationnement et de sécurité liés à la fréquentation accrue mais aussi à la proximité de la piste cyclable.

Secondairement, les locaux de l'hippodrome sont mis à disposition d'autres associations et accueillent des manifestations ponctuelles (sportives et culturelles).

2.2.1.3 Projets

La Société des Courses Hippiques de Wissembourg souhaiterait **développer l'hippodrome** et proposer notamment :

- La mise en œuvre d'un schéma adapté de fréquentation du site, prenant notamment en compte l'intégrité de la piste cyclable et les besoins en pistes hippiques ;
- La construction de 25 boxes de séjour (3 X 4 m) supplémentaires et d'un hall de stockage ;
- La mise en place pérenne d'une aire de stockage du fumier ;
- La possibilité de pomper de l'eau souterraine (réactivation de l'ancienne station ou nouveau captage).

Concernant les autres activités équestres :

- Aucune piste cavalière n'a été répertoriée sur la ZSC ; la forêt est cependant parcourue par les cavaliers aux alentours de l'hippodrome ;
- La proximité d'un stade hippique à Salmbach n'engendre pas une fréquentation assidue du massif environnant, les activités du Club se centrant sur le dressage et le saut d'obstacles.

L'implantation de l'hippodrome en forêt est source d'une fréquentation permanente du milieu naturel environnant. Outre les manifestations périodiques, drainant de nombreux participants et spectateurs, l'activité génère de nombreuses incursions vers la forêt alentours, dans un rayon de l'ordre du kilomètre.

2.2.2 La pêche

2.2.2.1 Les pêcheurs

Trois associations de pêche fréquentent le site :

- L'AAPPMA de Wissembourg est présente sur le territoire de Wissembourg ; l'affluent Hardtbach de la Lauter est considéré comme une réserve : la pêche n'y est pas exercée.
- L'Amicale de Pêche de Niederlauterbach-Salmbach pratique ses activités le long de la Lauter, sur les bords de Salmbach et Niederlauterbach.
- La Lauter traversant les territoires communaux de Scheibenhard et Lauterbourg dans le site de la ZSC est pêchée par l'AAPPMA de Lauterbourg.

Les effectifs de pêcheurs (membres actifs) des AAPPMA de Lauterbourg et de Wissembourg étaient respectivement de 561 et 182 pour l'année 2006. L'Amicale de pêche de Niederlauterbach regroupe une quarantaine de membres.

2.2.2.2 Activités sur le site

Les activités de pêche se concentrent essentiellement le long de la Lauter (cours d'eau de première catégorie).



Panneaux indicateurs à destination des adhérents des AAPPMA.

Outre la fréquentation liée à la pratique de la pêche proprement dite, les associations procèdent à des alevinages annuels le long de la Lauter. Les adhérents de l'AAPPMA de Wissembourg fréquentent également l'étang de Saint-Rémi (propriété de la Communauté des Communes), réservé à la prise de carpes de bonne taille (assortie du principe du no-kill).

Quelques étangs privés bordent aussi la Lauter, dont certains à finalité professionnelle (élevages piscicoles).

Une des interventions les plus importantes sur le milieu naturel est **l'entretien des berges de la Lauter**.

Il est souvent réalisé par les membres des AAPPMA, conformément aux cahiers des clauses en vigueur, et en concertation avec les propriétaires.

Pour ce qui concerne Wissembourg, un état des travaux à réaliser est dressé chaque année et fait l'objet d'une programmation. L'association, dont chaque membre doit consacrer une journée par an à des travaux d'entretien (environ 100 journées par an), agit en partenariat avec une Amicale des Riverains, constituée dans les années 1990. Le principe retenu est l'enlèvement de la plus grande partie des embâcles.

Dans le cadre de l'APB de la Basse Vallée de la Lauter, autorisation a été donnée à l'Amicale des Pêcheurs de Niederlauterbach de demander aux riverains droit de pêche et d'occupation des berges à des fins d'entretien (Comité de l'APB de juin 2001). Cette convention a pu être mise en œuvre auprès de la grande majorité des riverains. Les actions sont limitées au minimum, pour des questions de principe et de coût.

L'AAPPMA de Lauterbourg procède également à des dégagements d'embâcles en liaison avec les communes concernées.

La fréquentation liée à la pêche se caractérise par une intensité moyenne, sur une période relativement longue en période favorable au développement de la flore et de la faune (avril à septembre voire décembre). En outre, elle s'accompagne d'interventions sur le milieu naturel, notamment sur des habitats aquatiques sensibles. Ses impacts sur les habitats et les espèces sont donc à prendre en considération. Notamment, le retrait des embâcles peut, s'il est pratiqué de façon trop systématique, entraîner la disparition d'habitats favorables à certaines espèces piscicoles ou à certains insectes aquatiques.

2.2.3 L'activité cynégétique

2.2.3.1 Les chasseurs

La Zone Spéciale de Conservation est concernée essentiellement par des chasses communales. Les lots de chasse sont généralement de grande superficie et situés en majorité en milieu forestier.

Commune	Lot	Surface	Surface boisée	Observations	
Niederlauterbach	1	292 ha	271 ha	Participation aux frais de protection des plants, à raison de 500 € par opération annuelle.	
Salmbach	1	840 ha	137 ha		
Wissembourg	1	694 ha	554 ha	Participation aux frais de protection des plants, à raison de 5 800 € maximum annuel.	Charte PEFC, interdiction d'utiliser des produits agro-pharmaceutiques.
	2	824 ha	621 ha		

Le Groupement de Gestion Cynégétique (GGC) de l'Outre-Forêt fédère localement les associations de chasse (33 686 ha dont surface boisée : 9 021 ha ; 58 détenteurs de droit de chasse sur 88 lots de chasse et 48 communes concernées).

2.2.3.2 Cheptels

Le chevreuil

La population de chevreuils est importante. La densité actuelle de chevreuil est estimée à environ 33 têtes/100 ha. La forêt constitue le gîte hivernal des populations qui fréquentent également la plaine ; le gagnage est abondant mais les contraintes de reconstitution ne permettent pas des densités supérieures.

Les plans de chasse sont régulièrement augmentés, mais les indicateurs de terrain ne témoignent pas encore de la stabilité requise qui traduirait l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le cerf

Il n'y a pas de population de cerfs installée, mais des passages individuels sont constatés, entre Wissembourg et Lauterbourg. Une faible population serait présente côté allemand, dans le Bienwald.

Le sanglier

Le sanglier est abondant, et les populations qui semblaient stabilisées depuis 2006, ont amorcé une forte augmentation en 2008. La réactivité de cette espèce à toute mesure de « protection » ou de « destruction » des chasseurs est telle que les populations peuvent présenter de fortes variations d'une année sur l'autre.

Le secteur « Wissembourg – Lauterbourg » est actuellement considéré comme étant l'un des plus critiques en terme de surpopulation.

Les facteurs favorables à la prolifération de l'espèce seraient :

- les conditions climatiques des derniers hivers (doux),
- l'intensité importante des glandées des dernières années,
- pression de chasse insuffisante pour faire face à cette augmentation,
- difficultés de coordination des actions de lutte organisées côté français et côté allemand (battues).

Par ailleurs, le maintien de l'agrainage côté français (alors que cette pratique est abandonnée côté allemand) occasionnerait des phénomènes de déplacement des sangliers « allemands » vers le territoire français. Ceux-ci pourraient être à l'origine de l'importance du niveau de dégâts aux cultures constaté en lisière sud du massif, mais aussi sur les prairies bordant la Lauter.

Le sanglier n'occasionne pas de dégâts aux peuplements forestiers proprement dits mais, en soulevant les engrillagements existants, il permet aux chevreuils de pénétrer dans les enclos.

Il est à signaler que le site Natura 2000 de la Lauter est situé en zone infectée par la peste porcine et fait donc l'objet à ce titre de mesures particulières (arrêté préfectoral du 14 décembre 2006) et notamment :

- tir autorisé toute l'année, y compris de nuit,
- selon différents modes y compris sur les places d'agrainage,
- sans distinction d'âge, de sexe et de poids.

2.2.3.3 Activités sur le site

Les chasseurs ont pour objectif la conservation des populations de gibier.

Les moyens employés sont les tirs à l'affût et en battue. Des sites d'agrainages, des pierres à sel et du goudron de Norvège sont utilisés afin de pouvoir rendre les tirs plus efficaces.

La fréquentation liée aux activités cynégétiques est permanente et diffuse sur la plus grande majorité du milieu naturel, et surtout en milieu forestier. La présence des nombreux miradors en atteste. Elle est d'autant plus marquée qu'une partie des activités (agrainage) est réalisée de façon motorisée et selon un maillage relativement dense.

Les prospections liées à la présente étude ont par ailleurs mis en évidence de très nombreux dégâts en milieu ouvert, mettant notamment en péril la richesse biologique des prairies humides du lit majeur de la Lauter.



De nombreux dégâts de sangliers ont été relevés sur l'ensemble des prairies bordant la Lauter.

C. Muller

Le marais d'Altenstadt ainsi que le cours inférieur de la Lauter, protégés par Arrêté de Protection de Biotope (APB), sont le siège de nombreuses dégradations liées à une surpopulation de sangliers. La solution préconisée est l'augmentation des tirs. Du fait du niveau important des dégâts, leur évolution est suivie de manière rapprochée par le Comité de pilotage des APB.

2.3 Fréquentation liée aux usages privés

La fréquentation relevant des usages privés s'accompagne d'interventions telles que :

- stabilisation des berges (fascinage, dépôts de gravats, ferraille et autres déchets) ;
- cloisonnements (clôtures de propriétés privées, engrillagements de plantations ...)
- comblements de dépressions ;
- plantations d'essences allochtones (peupliers, résineux tels que l'épicéa) ;
- étangs de pêche ;
- mise en place de seuils ;
- mise en place d'installations de loisirs privées, caravanes, et barbecues ;
- dépôts de gravats et d'ordures (en forêts des collectivités (8 dépôts répertoriés), en forêts privées (3 dépôts relevés), s'agissant majoritairement de gravats mais aussi de déchets végétaux voire ordures ménagères) ;



Dépôt de gravats.

C. Muller

- comblement de dépressions par apports de matériaux d'excavation et de gravats ;
- comblement d'ornières de chemins collectifs ...

Les usages liés à la propriété privée sont à l'origine d'une fréquentation permanente. Leur intensité est très variable selon les activités réalisées *in situ*. D'où une variabilité importante de l'intensité des impacts sur les espèces et les habitats. De manière générale, ceux-ci sont répartis de manière diffuse en marge de la Lauter, créant un mitage de l'espace naturel, avec localement des perturbations importantes (installations d'abris, plantations ornementales, artificialisation des zones humides).

2.4 Fréquentation liée aux activités professionnelles induisant un prélèvement sur le milieu naturel

Seules sont évoquées ici les activités qu'il est utile de considérer quant à leur éventuelle incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, en raison de la fréquentation qu'ils induisent.

Pour une description plus complète, se référer au DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB), de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) La Lauter.



Données relatives aux
PROGRAMMES COLLECTIFS
ET INTERVENTIONS PUBLIQUES :
➤ ANNEXE 3

2.4.1 L'activité sylvicole

2.4.1.1 Les propriétaires et gestionnaires forestiers

Les propriétaires forestiers sont, dans l'ordre décroissant des surfaces détenues en ZSC :

- Les communes de Wissembourg (3 séries totalisant 2 600 hectares ; seule la 1^{ère} série est concernée par la ZSC, pour 1 167 hectares sur 1 203 hectares), Niederlauterbach (266 hectares, toute la forêt en ZSC), Salmbach (130 hectares en ZSC sur 133 hectares) et Riedseltz (11 hectares dont 5 hectares concernés par la ZSC) ; la gestion de ces forêts bénéficiant du régime forestier est confiée à l'Office National des Forêts ;
- Des propriétaires forestiers particuliers (262 hectares), en très grand nombre, et qui détiennent généralement peu de surface individuellement.

2.4.1.2 L'activité sylvicole

Pour les forêts bénéficiant du régime forestier, la fonction principale assignée à la forêt est la **production de bois d'œuvre**, accessoirement de bois de chauffage. Sont associés à cet objectif des objectifs de protection du milieu, mais aussi des paysages (Wissembourg, Salmbach), d'exercice de la chasse et d'accueil du public.

La propriété forestière privée est très morcelée et localisée majoritairement le long de la Lauter, sur des terrains de faible largeur perpendiculaires au cours d'eau. Il s'agit souvent de boisements par colonisation

d'anciens prés. La plupart des parcelles privées font l'objet d'interventions sylvicoles (plantations, engrillagements ...), avec une fonction essentiellement productive.

Les interventions sylvicoles consistent en l'exploitation des peuplements forestiers (abattage et débardage), et en travaux plus légers (dégagements au croissant ou à la tronçonneuse) sur les jeunes peuplements, dans un but d'amélioration et de régénération.

Ces interventions induisent une fréquentation ponctuellement élevée dans l'espace et le temps des parcelles en passage, avec une circulation motorisée importante (débardage, transports de bois).

Un certain nombre d'actions visent, malgré un impact globalement défavorable sur le milieu forestier originel, à améliorer le potentiel d'accueil et de développement en terme d'habitats, de flore et de faune.

2.4.2 L'activité agricole

Dans le lit majeur de la Lauter, jusqu'au ban de Niederlauterbach, la quasi-totalité des surfaces agricoles est en prairies, et fait l'objet d'une agriculture extensive.

Une partie importante de ces prairies datant du début du 17^{ème} siècle a été reboisée en peupleraies depuis les années 1950.

Un programme transfrontalier animé par PAMINA (1992) a initié un plan de gestion et de développement pour la protection et la mise en valeur de la vallée de la Lauter ; il a permis localement de sensibiliser les acteurs en vue de l'amélioration et de l'entretien des milieux ouverts, notamment par la maîtrise foncière du Conseil Général au profit d'une gestion par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

Pour les prairies à vocation agricole, le DOCOB prévoit la mise en œuvre d'un projet agro-environnemental, afin de pérenniser les pratiques extensives majoritairement mises en œuvre actuellement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la CC du Pays de Wissembourg (signé en 2003) prévoit notamment le maintien du caractère rural du territoire.

La fréquentation agricole est liée à l'exploitation des parcelles situées en bordure de la Lauter et pour certaines au sein du massif forestier (FC de Wissembourg).

Selon les modalités culturelles mises en œuvre (dates de fauche, utilisation d'engrais et/ou de pesticides) et selon le type de formation naturelle concernée, cette fréquentation peut avoir des impacts variables sur le milieu naturel.

Le DOCOB a mis en évidence l'état de conservation plutôt favorable des habitats prairiaux présents sur le site. Les impacts négatifs de l'activité agricole semblent donc très limités.

2.5 Fréquentation liée aux activités de protection des milieux naturels

Le fondement de l'activité du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est la préservation des milieux naturels et des espèces. Aussi se rapproche-t-elle, pour ce qui concerne la gestion des milieux ouverts, de l'agriculture extensive selon des modalités les plus adaptées à la prise en compte de la biodiversité.

Elle est donc globalement favorable à la préservation des habitats et des espèces, et plus particulièrement à celle des habitats et espèces d'intérêt communautaire liés aux milieux ouverts.

2.6 Services publics induisant une fréquentation du site



Données relatives aux PROGRAMMES COLLECTIFS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES : ➤ ANNEXE 3

2.6.1 Infrastructures de transport

2.6.1.1 Données actuelles

La ZSC est traversée longitudinalement par la Route Départementale 3 qui lie Wissembourg et Lauterbourg. Cet axe est considéré dans le réseau départemental principal comme itinéraire structurant. 10 700 véhicules par jour ont été comptés en 2001 à Altenstadt, 5 300 à Scheibenhard-Est et 4 600 à Lauterbourg.

La RD 244 longe en partie le site en sa limite Sud. Elle lie Wissembourg, Schleithal, Salmbach, Niederlauterbach et Scheibenhard avant de rejoindre la RD 3 vers Lauterbourg.

D'autres routes au trafic moindre coupent la ZSC transversalement : il s'agit de RD liant respectivement Schleithal, Salmbach, et Niederlauterbach à la RD 3.

Au nord de la RD 3, des chemins fléchés dans le cadre de la piste cyclable transfrontalière servent aussi de raccourcis pour les trajets motorisés.

Plus à l'Est, l'autoroute enjambe la Lauter au niveau de Scheibenhard : 8 100 véhicules ont été dénombrés par jour en 2002, avec une augmentation constante liée au report de trafic depuis le réseau allemand.

Une piste cyclable reliant Wissembourg et Lauterbourg traverse le sud de la ZSC sur quelques kilomètres.

Il s'agit essentiellement de transit pour les plus grands axes, de la fréquentation importante et diffuse autour des plus petits axes. Elle constitue localement des perturbations vis-à-vis notamment des zones humides et de la faune (cloisonnement de l'espace, collisions).

2.6.1.2 Projets

Des études d'opportunité et de faisabilité ont été réalisées en 2004 avec pour objectif de dévier la RD 3 au niveau de l'agglomération de Scheibenhard.

2.6.2 Accueil des gens du voyage

Une aire de grand passage des gens du voyage est en cours d'achèvement en parcelle forestière 66 de la Forêt Communale de Wissembourg.

La fréquentation de cette aire est quasiment nulle à ce jour ; les habitats environnants sont peu vulnérables.

2.6.3 Démoustication

Il existe sur les territoires de Salmbach et de Niederlauterbach une activité de démoustication, émanant du SIVU Moustiques, basé à Lauterbourg. L'action consiste en la pulvérisation de *Bacillus thuringiensis* sur des

zones stagnantes, notamment en forêt (mares, fossés, flaques). La fréquence représente un à deux passages par an, avec une première opération courant avril.

La fréquentation liée à cette activité est faible et diffuse. C'est au travers des impacts de l'action elle-même sur le milieu qu'elle a été analysée (troisième partie). De par son effet, elle est susceptible de contribuer indirectement au développement des activités de loisirs

3 Impacts de la fréquentation sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC Lauter : analyse et propositions de gestion

3.1 Analyse synthétique des impacts potentiels des différents types de fréquentation sur les habitats et les espèces

Le tableau suivant précise le niveau d'impact potentiel des différents types de fréquentation. Il résulte d'une approche qualitative à dire d'expert.

Seules sont rapportées les fréquentations susceptibles d'avoir des impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le poids de la fréquentation sur le milieu naturel est variable selon sa répartition dans l'espace et le temps, sa fréquence d'occurrence, mais aussi selon le niveau de vulnérabilité des habitats et des espèces (lui-même fonction de la distribution et des surfaces concernées).

Pour les activités à finalité professionnelle, la définition du niveau d'impacts est pondérée par le bilan global sur le milieu des actions motivant la fréquentation.

Le niveau d'enjeu écologique retenu dans le cadre du DOCOB La Lauter a été porté selon les habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ce tableau peut constituer une base de travail pour la concertation autour des enjeux de fréquentation, dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Impacts potentiels de la fréquentation liée aux diverses activités humaines sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC La Lauter																											
	Saulaies blanches ripicoles et Aulnaies frénaises alluviales	Chênaies pédonculées – charmaies – frénaises	Chênaie pédonculée à Molinie	Hêtraie – chênaie – charmaie	Ornaie – frênaie alluviale	Pelouses sèches	Pelouses sèches siliceuses	Prairies à Molinie	Prairies de fauche à Fromental	Mégaphorbiaies hygrophiles	Rivière avec berges vaseuses à Chénopode et à Bident	Rivières de plaine à Renoucle et Callitriche	Grand Murin (Myotis myotis)	Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini)	Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)	Triton crêté (Triturus cristatus)	Chabot (Cottus gobio)	Lamproie de Planer (Lampetra planeri)	Saumon (Salmo salar)	Gomphe serpentin (Ophiogomphus cecilia)	Cuivré des marais (Lycaena dispar)	Azuré des paluds (Maculinea nausithous)	Azuré de la Sanguisorbe (Maculinea teleius)	Damier de la Succise (Eurodryas aurinia)	Dicrane vert (Dicranum viride)	
Code Natura	91E0	9160	9190	9130	91F0	6210	6230*	6410	6510	6430	3270	3260	1324	1321	1323	1193	1166	1163	1096	1106	1037	1060	1061	1059	1065		
Niveau enjeu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1				?	?		2		2	1	1	1	1	1	
LOISIRS																											
Activités publiques de détente																											
Fréquentation culturelle	-	-			-			-	-	-		-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	
Randonnées pédestres	-	-			-			-	-	-	-	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	
Infrastructures d'accueil (bancs et tables)	-	-	-	-	-							-	-	-	-			-	-	-							
VTT et équitation hors chemins carrossables	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-	-	--	--		-				-	-	-	-	-	
VTT et équitation sur chemins carrossables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-						-	-	-	-	-	
Loisirs aquatiques	-	-			-					-		-	-	-	-			--	--	--		-	-				
Animation nature raisonnée	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Projet de circuit pédestre (implantation)	--	-	-	-	--	--	--	--	--	-	--	-	-	-	-	--	-	-	-	-		--	--	--	--	--	-
Activités de loisirs privées																											
Hippodrome		-	-	-			--	--	-				-	-	-	-											
Projet d'extension Hippodrome		--	--	--			--	-	--						--												
Pêche																											
Pêche dans la Lauter	-	-			-					--		--	-	-	-			--	-	--		-	-				
Pêche en étangs	-	--			-											-	-/+										
Entretien des berges de la Lauter	--	-			--	-						--						-	--	-		--	--				
Cheminevements	-	-			-	-				-		--	-	-	-							-	-				
Chasse																											
Tirs													-		-	-	-					-	-			-	
Fréquentation (dont agrainage)	--	--	--	--	--		--	--	---	-	---	-	-	--	--	---	--										

Impacts potentiels de la fréquentation liée aux diverses activités humaines sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC La Lauter																											
	Saulaies blanches ripicoles et Aulnaies frénates alluviales	Chênaies pédonculées – charmaies – frénates	Chênaie pédonculée à Molinie	Hêtre – chênaie – charmaie	Ormaie – frénate alluviale	Pelouses sèches	Pelouses sèches siliceuses	Prairies à Molinie	Prairies de fauche à Fromental	Mégaphorbiaies hygrophiles	Rivière avec berges vaseuses à Chénopode et à Bident	Rivières de plaine à Renouée et Callitriche	Grand Murin (Myotis myotis)	Murin à oreilles échanquées (Myotis emarginatus)	Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini)	Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)	Triton crêté (Triturus cristatus)	Chabot (Cottus gobio)	Lampproie de Planer (Lampetra planeri)	Saumon (Salmo salar)	Gomphé serpentin (Ophiogomphus cecilia)	Cuivré des marais (Lycena dispar)	Azuré des paluds (Maculinea nausithous)	Azuré de la Sanguisorbe (Maculinea teleus)	Damier de la Succise (Eurodryas aurinia)	Dicrane vert (Dicranum viride)	
Code Natura	91E0	9160	9190	9130	91F0	6210	6230*	6410	6510	6430	3270	3260	1324	1321	1323	1193	1166	1163	1096	1106	1037	1060	1061	1059	1065		
Niveau enjeu						1	1	1	1	1		1				?	?		2		2	1	1	1	1		
USAGES																											
Usages privés																											
Stabilisation des berges	---	--			---	-			-			---						--	--	-	--	--					
Complements de dépressions	--	-	-		--			-	-	-	--	-	-	-	--	---	---				--	--	--	--	--	--	-
Plantations d'essences allochtones	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--	-	--	-	-	-			-	-	-	-	-		--	--	--	--
Etangs de pêche	-	--														-	-/+										
Installations de loisirs privées, caravanes, et barbecues ...	---	--	--	--	---	--	--	---	---	--	--	---	--	--	---	---	---				--	--	--	--	--	--	
Décharges	---	--	-	-	---	---	---	---	---	---	-	---	-	-	-	---	---	---	---	---	-	-	-	-	-	-	-
PROTECTION DES MILIEUX NATURELS	+	+	+	+	+	+	+	+++	+++	+++	+	++	++	++	+	++	++	+	+	+	+++	+++	+++	+++	+++	+++	
ACTIVITES PROFESSIONNELLES																											
Sylviculture Desserte/fréquentation	-	-	-	-	-					+		-	+/-	--	--	-/+		-									--
Agriculture /fréquentation	-	-	-		-	+/-	+/-	+/-	+/-	-		--	+/-	+/-		+/-	+/-	-	-	-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	
SERV. D'INTERET GENERAL																											
Infrastructures routières existantes	-	-	-	-								--	--	--	--	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aire d'accueil des gens du voyage		-																									
Démoustication	-	-	-		-						-	-	--	--	--	--	--	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?

3.2 Analyse détaillée des impacts et propositions de gestion

Suit une analyse dégageant les traits marquants par ordre d'importance croissant, soit par habitats/espèces, soit par type de fréquentation, selon les tendances mises en évidence dans le tableau précédent. Y sont associées des propositions de gestion visant réduire l'impact de certains types de fréquentation sur le milieu. **La mise en œuvre de ces propositions doit au préalable être précédée d'une phase de concertation et de sensibilisation des acteurs locaux privés et publics.**

3.2.1 Approche habitats et espèces

L'analyse met en évidence le niveau d'impact des entités naturelles (habitats et espèces) lié à la pression de fréquentation.

Il s'agit par ordre croissant de d'impact :

Habitats :

Hêtraie – chênaie – charmaie, Chênaie pédonculée à Molinie
 Mégaphorbiaies hygrophiles, Pelouses sèches
 Rivière avec berges vaseuses à Chénopode et à Bident
 Chênaies pédonculées – charmaies – frênaies
Ormaie – frênaie alluviale
Pelouses sèches siliceuses, Prairies à Molinie
Prairies de fauche à Fromental
Saulaies blanches ripicoles et Aulnaies frênaies alluviales
Rivières de plaine à Renoncule et Callitriche.

Espèces :

Dicrane vert (*Dicranum viride*)
 Grand Murin (*Myotis myotis*)
 Saumon (*Salmo salar*), Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*), Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*), Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*)
 Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Chabot (*Cottus gobio*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), Gomphe serpentini (*Ophiogomphus cecilia*), Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
Triton crêté (*Triturus cristatus*)
Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

- **Toute action visant à réduire les impacts sur les habitats naturels et habitats d'espèces les plus touchés devrait être privilégiée.**

3.2.2 Approche par type de fréquentation

Les types de fréquentation sont classés 1. selon leur niveau d'intérêt général, 2. selon l'importance croissante de leur impact potentiel sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire :

Type de fréquentation	Activité	Répartition / espace	Répartition / temps	Niveau d'impact global	Propositions de gestion (après sensibilisation)
PROTECTION DES MILIEUX NATURELS	Activités de protection des milieux naturels - Animation nature raisonnée	Diffuse	Diffuse	Globalement faible	Animation « raisonnée » possible.
SERVICES D'INTERET GENERAL	Aire d'accueil des gens du voyage	Locale	Ponctuelle	Globalement faible, car sur des habitats non vulnérables	-
	Démoustication	Diffuse	Saisonnaire	Modéré. Favorise un niveau plus élevé de fréquentation globale	-
	Infrastructures routières existantes	Ponctuellement forte	Permanente	Moyen. Réseau existant.	Projets à venir : prise en compte des données du milieu.
ACTIVITES PROFESSIONNELLES	Sylviculture Desserte/fréquentation	Diffuse, mais ponctuellement forte	Permanente, et ponctuellement forte	Moyen, car permanent	Schéma concerté de maintenance et d'amélioration
	Agriculture/fréquentation	Diffuse	Diffuse	Globalement faible, car sur <u>des habitats non vulnérables</u>	(Schéma concerté de maintenance et d'amélioration)
USAGES	Stabilisation des berges	Diffuse, mais ponctuellement forte	Diffuse	Moyen, car impacte des milieux et espèces sensibles liés aux zones humides	Respect de l'APB, gestion concertée à l'échelle du bassin local
	Comblements de dépressions	Diffuse	Diffuse	Fort , car impacte des milieux et espèces sensibles liés à des zones humides marginales	Respect de l'APB et de la loi sur l'eau. Diminution du seuil d'autorisation.
	Plantations d'essences allochtones	Diffuse	Permanente	Fort , car modifie les conditions de milieux en profondeur	Respect de l'APB. Modifications des conditions d'éligibilité des subventions.
	Décharges	Diffuse	Permanente	Fort , car impacte des milieux d'intérêt communautaire, notamment humides	Surveillance - Verbalisation.
	Installations de loisirs privées, caravanes, et barbecues ...	Diffuse	Permanente	Fort , car induit une fréquentation permanente sur différents habitats dont humides et occasionne un cloisonnement de l'espace	Respect de l'APB. Surveillance - Verbalisation.
LOISIRS Activités publiques de détente	Infrastructures d'accueil (bancs et tables)	Diffuse	Diffuse	Globalement faible, car sur des habitats non vulnérables	(Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif)
	Fréquentation culturelle. Randonnées pédestres VTT et équitation sur chemins carrossables.	Diffuse, ponctuellement forte	Diffuse	Globalement modérée, car sur des habitats non vulnérables	(Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif)
	Loisirs aquatiques	Diffuse	Saisonnaire	Modéré. Impacte des milieux et espèces sensibles liés aux zones humides	Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle des communautés de communes.
	Projet de circuit pédestre (implantation)	Localement forte	Diffuse	Fort , car impacte des milieux et espèces d'intérêt communautaire	Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif
	VTT et équitation hors chemins carrossables	Diffuse	Diffuse	Fort , car impacte des milieux et espèces d'intérêt communautaire	Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif. Surveillance - Verbalisation.
LOISIRS Activités de loisirs privées - pêche	Etangs de pêche	Diffuse	Diffuse	Globalement faible, car sur des habitats non vulnérables	(Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif)
	Pêche en étangs Chemins de pêche	Diffuse	Diffuse	Globalement faible, car sur des habitats non vulnérables	(Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif)
	Pêche dans la Lauter	Diffuse mais soutenue	Saisonnaire	Moyen. Concerne en partie habitat et espèces d'intérêt communautaire de milieu humide.	Modulation possible par le biais des baux de location de pêche.
	Entretien des berges de la Lauter	Diffuse, mais ponctuellement forte	Diffuse	Moyen, car impacte des milieux et espèces sensibles liés aux zones humides	Modulation possible par le biais des baux de location de pêche.
LOISIRS Activités de loisirs privées - chasse	Tirs	Diffuse	Saisonnaire	Globalement faible, même si élevé ponctuellement	-
	Fréquentation (dont agrainage)	Diffuse	Diffuse	Fort , car impacte notamment de manière indirecte, <i>via</i> la gestion des populations, des milieux et espèces sensibles liés à des zones humides (prairies d'intérêt communautaire).	Modulation possible par le biais des baux de location de chasse. Battues administratives.
LOISIRS Activités de loisirs privées - hippodrome	Projet d'extension Hippodrome	Localement forte	Permanente	Moyen, car concerne en partie des habitats d'intérêt communautaire	Schéma concerté de la fréquentation publique à l'échelle du massif, voire de la Comm. de communes
	Hippodrome	Localement forte	Permanente	Modéré à moyen. Concerne en partie des habitats d'intérêt communautaire	Gestion concertée et raisonnée de l'hippodrome et de ses abords

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La basse vallée de la Lauter constitue une entité naturelle dont la richesse biologique est, aujourd'hui encore, remarquable de par sa situation écologique, son évolution historique et son niveau de conservation.

Conscients de la valeur de ce patrimoine, une poignée d'acteurs locaux a tenté, il y a déjà plus de quinze années, d'instaurer des mesures de gestion alors strictement réglementaires, proposées dans un « Plan de gestion et de développement pour la protection et la mise en valeur de la vallée de la Lauter » (Institut für Umweltstudien, Büro für Landschaftsplanung, 1992). N'ayant pas obtenu l'assentiment de la majorité des partenaires agissant localement sur le site, ces préconisations sont restées pour la plupart lettres mortes.

Cela tient en partie à l'importance que revêtent dans ce milieu écologique les **usages locaux**, liés à la propriété privée ou à l'exercice de loisirs « nature ». La pêche et la chasse jouent à ce titre un rôle prépondérant. La présente analyse montre que, globalement, les impacts liés à la fréquentation « publique » portent dans une moindre mesure atteinte aux habitats et aux espèces. La plus grande atteinte constatée est celle portée sur les prairies jouxtant la Lauter : la surpopulation de sangliers cause de manière massive **des dégâts pour la plupart irréversibles sur ces milieux remarquables**.

Par ailleurs, l'évolution sociétale est à l'origine d'une forte demande en « **tourisme vert** ». Elle se traduit d'une part par une volonté de connaissance et de prise en compte du milieu naturel (création de sentiers de découverte), et d'autre part par l'exploitation du milieu naturel à des fins touristiques (agrandir l'offre en terme d'activités en milieu naturel (randonnées, cyclotourisme, équitation) ; rendre le territoire propice à la pratique de « loisirs de nature » ...), etc ...

Afin de pouvoir concilier l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux dédiés à la vallée, il est nécessaire de mener une **réflexion concertée à l'échelle du territoire**. De nombreuses données sont déjà réunies en terme de diagnostic, voire d'orientations retenues, au sein des communautés de communes et des instances administratives (DIREN, *via* le DOCOB et le présent programme). La préservation de ce site passe par un **zonage des enjeux** qui permettrait de distribuer les fonctions parfois antagonistes assignées au milieu naturel et de dépasser les clivages traditionnels (protection et accueil du public). C'est dans cet esprit que le sentier prévu dans le cadre de ce programme LIFE sera implanté.

L'usage adapté des outils contractuels (baux, conventions de réalisation et de gestion, contrats Natura 2000) **et réglementaires** (APB, aménagements forestiers, ...) pourrait permettre de juxtaposer de manière durable les différentes activités au sein du site. A titre d'exemple, la fréquentation liée aux modalités d'entretien du milieu naturel (forêt, Lauter, prairies ...) impactent de manière variable les habitats et les espèces en fonction de la période d'intervention. Information et contractualisation peuvent s'avérer plus qu'utiles.

Ces dispositions seront d'autant mieux appliquées qu'elles auront été précédées d'une **phase de concertation et de sensibilisation, incontournable, permettant à chacun de s'approprier la valeur du patrimoine**.

2. ETUDE DES PROJETS

Les orientations envisagées en terme d’aménagement du territoire sont définies au travers de plusieurs documents cadres, suivant une déclinaison territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), locale (Plans d’Occupation des Sols, Plans Locaux d’Urbanisme), en passant par l’échelon intercommunal (Plans d’Aménagement et de Développement Durable).

Dans le cadre du développement des territoires de la basse vallée de la Lauter sont prévus plusieurs projets. Qu’ils soient d’ordre économique, urbain ou d’intérêt général, l’ensemble des projets connus en cette fin d’année 2008 est recensé ici.

Selon leur teneur et leur localisation géographique, ils sont en effet susceptibles de toucher la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de La Lauter, au travers d’incidences sur les habitats et sur les populations d’espèces d’intérêt communautaire.

La présente synthèse résulte d’entretiens réalisés auprès des collectivités locales. Elle permet d’avoir une vue à moyen terme sur les futurs développements projetés, et analyse sommairement leurs effets sur le site Natura 2000.

Lorsqu’elles sont réalisées ou en cours de réalisation, les études d’incidences sont rapportées de façon synthétique – les références figurant en fin de document (bibliographie). Dans les autres cas, en l’absence d’analyse approfondie des modalités de mise en œuvre des projets, et d’expertises complémentaires, seules des données générales en terme d’incidences sont évoquées.



Carte relative aux POS et aux PLU

➤ **ANNEXE 2**



Carte relative aux projets à moyen terme dans et à proximité de la ZSC La Lauter

➤ **ANNEXE 2**



Données relatives aux PROGRAMMES COLLECTIFS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES :

➤ **ANNEXE 3**

1 Territoire de Wissembourg

Plusieurs grands projets sont en cours d'élaboration sur le territoire de Wissembourg (PLU, STEP, extension Burstner, extension ZAE, ...).

Les surfaces mentionnées sont données à titre indicatif. Elles seront fixées lors de la validation définitive des différents plans.

1.1 Projet d'implantation d'une station d'épuration

1.1.1 Contexte

Concomitamment à son développement urbain et dans le cadre du respect des normes relatives au traitement des eaux usées, la Ville de Wissembourg envisage depuis quelques années la construction d'une station d'épuration *extra muros* d'une capacité de traitement supérieure à la station actuelle (maîtrise d'œuvre communale). L'emplacement prévu se situe à l'Est de l'étang Saint-Rémy.

Le projet d'extension nécessitant une modification du POS (requalification de la zone communale existante), les études préalables à la transformation du POS actuel en PLU ont été commanditées.

Dans le même temps, la commune a lancé une campagne d'acquisition portant sur 5,66 hectares de terrain (en cours).

1.1.2 Description générale du projet

Le projet consiste en l'implantation d'une station d'épuration des eaux usées, prévue pour le traitement des eaux usées de l'agglomération, mais également de celles d'autres communes raccordées à terme ainsi que celles des zones industrielles, soit un niveau de 35 000 équivalents habitants.

Les installations projetées sont notamment :

- un poste de relèvement ;
- un dégraisseur-désableur combiné aéré (50 m²) ;
- deux réacteurs biologiques de 30 mètres de diamètre ;
- deux clarificateurs de 25 mètres de diamètre ;
- un canal de rejet des eaux traitées ;
- une unité de traitement physico-chimique du phosphore ;
- deux postes de re-circulation des boues ;
- un poste « toutes eaux » ;
- un bâtiment d'exploitation sur deux étages (emprise au sol d'environ 600 m²) ;
- une aire de stockage des boues et/ou bennes à boues d'une surface maximale de 1 500 m².

L'emprise au sol prévue est de 150 mètres sur 180 mètres.

1.1.3 Incidences au titre de Natura 2000

1.1.3.1 Cartographie réalisée dans le cadre du DOCOB et du LIFE Lauter (2007)

La cartographie des habitats et de leur état de conservation réalisée dans le cadre du Document d’Objectifs de la ZSC met en évidence sur l’emprise même projetée pour la STEP l’habitat d’intérêt communautaire « Chênaie pédonculée - frênaie - charmaie », codifié 9160. Il a été décrit localement comme étant « transformé », notamment du fait de la présence d’essences introduites.

Le long de la Lauter au droit de l’implantation envisagée pour la future STEP, la qualité du cours d’eau de la Lauter a été jugée bonne, et une population de Gomphe serpentin (*Ophiogomphus cecilia*) y a été observée.

1.1.3.2 Etude d’évaluation des incidences (ECOLOR, 2005-2007)

1.1.3.2.1 Le diagnostic

L’expertise réalisée par ECOLOR a mis en évidence sur l’emprise projetée pour la STEP l’habitat d’intérêt communautaire « Hêtraie(-Chênaie) acidiphile », codifié 9110, estimé dans un état de conservation dégradé suite à des plantations d’essences exogènes. L’emprise ne touche directement aucune zone humide ; elle est cependant entourée d’étangs de pêche et d’habitats des milieux humides.

Dans le domaine d’étude de l’expertise, bien plus large que l’emprise même projetée pour l’extension de la ZAE, ont été répertoriés cinq habitats d’intérêt communautaire.

Habitats	Code Natura	Etat de conservation	% S(ZSC)	Surface dans le domaine d’étude
Forêts alluviales	91E0	Satisfaisant	20	69,75 ha
Hêtraies (-chênaies) acidiphiles	9110	Satisfaisant à très dégradé	/	
Prairies maigres de fauche	6510	Globalement dégradé	3	
Mégaphorbiaies	6430	Moyen	3	
Rivières	6230	Très satisfaisant	1	

Cinq espèces inscrites à l’annexe II de la Directive Habitats ont été observées, jamais en populations importantes, sur le domaine d’étude élargi. Les espèces observées sont plutôt inféodées aux milieux humides ouverts (Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*), Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)) ou aquatiques (Gomphe serpentin (*Ophiogomphus cecilia*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), Saumon atlantique (*Salmo salar*)).

1.1.3.2.2 Bilan

Aucune incidence notable n’a été mise en évidence suite à l’expertise réalisée par ECOLOR.

La destruction directe des habitats situés dans l’emprise du projet concerne un habitat (3,98 hectares) dont l’intérêt communautaire est limité et dont l’état de conservation a été jugé mauvais.

A noter la divergence en terme de diagnostic entre l’inventaire réalisé dans le cadre du DOCOB et celui réalisé dans le cadre de l’évaluation d’incidences. Dans l’hypothèse d’une incidence sur l’habitat d’intérêt communautaire « Chênaie pédonculée - frênaie - charmaie », codifié 9160, la surface concernée représente moins d’1 % de la surface totale de l’habitat cartographiée dans le cadre du DOCOB et moins d’1 % de la surface de l’habitat en état de conservation satisfaisant.

Seule la phase de travaux a été jugée nettement perturbatrice, de par le risque de pollution accidentelle, de par les dépôts de sable générés et du fait du passage possible d'engins en zones humides limitrophes.

Le projet est estimé globalement positif du point de vue de la ZSC La Lauter, puisqu'il devrait contribuer à améliorer la qualité des eaux, paramètre vital pour certaines des espèces d'intérêt communautaire, et également favoriser la création de lisières, zones riches en espèces.

1.1.3.3 Mesures de suppression et de réduction des incidences

PROJET initial	PROJET revu suite à l'évaluation des incidences	Remarques
Incidences prévues	Mesures de suppression et de réduction des incidences	
Défrichement de 5ha	Défrichement de 3,98 ha	Conservation du milieu à l'Ouest et au Nord du projet, regroupement des installations
	Boisement compensateur, à habitat équivalent	Amélioration de l'état de conservation des boisements résiduels de l'emprise
Canalisation de rejet	Prévue au sein d'une plantation exogène	Ensemencement prairial
Progression des engins, stationnement et divers stockages	Balisage hors zones sensibles	
Erosion	Ensemencement rapide des surfaces mises à nu lors du chantier	

Il est également proposé un suivi des populations de Gomphe serpentin (avant la mise en route du chantier et à son achèvement), qui pourra être intégré et repris dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB de la ZSC Lauter.

1.1.4 Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU)

La zone retenue pour l'emprise de la STEP était classée en NDa dans l'ancien POS qui est actuellement transformé en PLU (document en cours d'élaboration).

Dans la version provisoire du PLU, la zone dédiée à la STEP a été classée en Ns.

1.1.5 Etat d'avancement

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet a été réalisée mi-2008.

Une modification du POS ou une transcription dans le nouveau PLU approuvé doit être validée pour permettre la délivrance du permis de construire.

La Ville de Wissembourg a entamé la phase de négociation avec les propriétaires pour le rachat des terrains concernés par l'implantation future de la STEP.

Le dossier d'autorisation des travaux est en cours d'instruction par les services déconcentrés de l'Etat.

Il semble difficile d'envisager un démarrage des travaux avant début 2010. Il serait opportun de réaliser la nouvelle station d'épuration avant l'implantation éventuelle effective notamment du nouveau site de production Burstner afin de pouvoir disposer du réseau d'assainissement en direction de la nouvelle STEP.

1.2 Extension Zone d'Activité Economique, extension BURSTNER

1.2.1 Contexte

La Ville de Wissembourg souhaite de longue date participer au développement économique local *via* la mise en place de Zones d'Activités sur son territoire.

En 2004, le territoire communal de Wissembourg a été répertorié comme comportant une quarantaine d'hectares potentiellement destinés à des ZA, avec maîtrise foncière (rapport ADEUS). L'extension de la zone intercommunale Est, qui concerne la ZSC La Lauter, est inscrite en tant que projet dans cette même analyse (maîtrise d'œuvre intercommunale).

Le projet d'extension nécessite une modification du POS (requalification de la zone communale existante) et la prise en compte des incidences sur le site Natura 2000 tout proche. La surface concernée est d'environ 20 hectares.

1.2.2 Extensions terrain Burstner

Durant la procédure d'extension de la ZA Est a aussi émergé le projet de déplacer l'entreprise de fabrication de caravanes BURSTNER, siégeant dans l'agglomération même. La présence de cette entreprise *intra muros* est source de nuisances notamment en terme de pollution atmosphérique.

L'entreprise stocke actuellement ses produits fabriqués en marge Sud-Est de la future extension de la ZA. La Ville propose ainsi d'accoler 15 hectares de terrain supplémentaire à la future ZA, au sud du site de stockage BURSTNER actuellement utilisé. Ce projet est traité en maîtrise d'œuvre communale.

Cette superficie concerne directement la forêt communale bénéficiant du Régime Forestier (parcelle 68 de la FC Wissembourg, anciennement champ de tir).

Est également concernée par la procédure en cours la régularisation de 2,42 hectares défrichés sans autorisation dans et à proximité de la ZA Est.

L'extension proprement dite de la ZA est prévue dans un deuxième temps (§ 1.2.3.).

1.2.2.1 Description générale du projet

Le projet consiste en l'implantation de bâtiments de production de caravanes.

Surface touchée: 14,36 hectares.

Surface à construire: 60 000 m².

Démarrage de la production espéré : fin 2010 – début 2011.

Il est proposé de conserver à des fins paysagères une bande boisée entre le terrain défriché et la RD 3, avec engagement de l'entrepreneur de réaliser des plantations en ourlet pour ne pas fragiliser le peuplement restant.

1.2.2.2 Notice d'impact de défrichement (ECOLOR, 2008)

1.2.2.2.1 Notice d'impact de défrichement (ECOLOR, 2008)

L'expertise réalisée par ECOLOR a mis en évidence sur l'emprise projetée pour l'extension BURSTNER :

- l'habitat d'intérêt communautaire « Hêtraie(-Chênaie) acidiphile », codifié 9110, jugé en état de conservation bon à dégradé ;
- des peuplements résineux ou mixtes;
- des fourrés de recolonisation ligneuse ;
- une mare ;
- trois habitats n'étant pas concernés par la Directive Habitats.

Deux espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats ont été observées dans le domaine d'études : le Grand Murin (*Myotis myotis*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*).

1.2.2.2.2 Bilan

Aucune incidence notable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire n'a été mise en évidence suite à l'expertise réalisée par ECOLOR. D'une part la destruction directe des habitats situés dans l'emprise du projet concerne un habitat dont l'intérêt communautaire est limité et dont l'état de conservation a été jugé globalement moyen (ancien champ de tir) ; d'autre part, les seules incidences vis-à-vis des espèces consistent en une faible diminution en surface du territoire de chasse de certaines espèces de chiroptères (peuplement boisé mixte, peu de fissures et cavités). La superficie concernée par le projet a été estimée non significative par rapport à l'ensemble du massif forestier riverain (< 1% de la série de FC Wissembourg plaine).

Les réserves émises portent sur les modalités d'exécution des travaux, qui doivent respecter les contraintes environnementales, notamment en terme de période de réalisation (éviter les saisons de reproduction, mais aussi d'hivernage (chiroptères)).

Des mesures de suppression et de réduction des incidences en phase de travaux sont présentées.

Les mesures réglementaires compensatoires se traduisent en l'état actuel par une proposition de reboisement de 3,09 hectares de friches herbacées en parcelle 7 de la FC de Wissembourg. Les services de l'Etat avaient demandé, lors de la réunion de présentation du projet d'extension Burstner le 25/01/2008, à ce que les zones de reboisements soient proposées hors du site Natura 2000, les milieux ouverts y constituant un intérêt majeur.

1.2.2.3 Evaluation des incidences sur le site Natura 2000

1.2.2.3.1 Cartographie réalisée dans le cadre du DOCOB et du LIFE Lauter (2007)

La cartographie réalisée dans le cadre du DOCUMENT d'Objectifs de la ZSC n'a pas mis en évidence d'habitat, ni de population d'espèce d'intérêt communautaire sur l'emprise même projetée pour l'extension BURSTNER.

1.2.2.3.2 Evaluation des incidences sur le site Natura 2000

Elle est rapportée au § 1.2.3. relatif au projet global d'extension de la Zone d'Activités Est, puisque les deux projets ont fait l'objet d'une évaluation des incidences conjointe.

1.2.2.4 Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU)

La zone retenue pour l'emprise de l'extension BURSTNER était classée en ND (forêt soumise au Régime Forestier) dans l'ancien POS qui est actuellement transformé en PLU (document en cours d'élaboration).

Dans la version provisoire du PLU, la zone dédiée à l'extension BURSTNER a été classée en 1AUx, et le complément de la parcelle forestière 68 de la Forêt Communale en N.

1.2.2.5 Etat d'avancement

La notice d'impact est en phase de finalisation par ECOLOR (décembre 2008), pour compléter la demande d'autorisation de défrichement en cours d'instruction par les services déconcentrés de l'Etat.

Le dossier de demande d'autorisation doit également inclure :

- une étude d'incidences au titre de Natura 2000 (réalisée par ECOLOR, voir § 1.2.3. relatif au projet d'extension de la Zone d'Activités Est) ;
- une demande de distraction de la partie de la parcelle 68 de la FC de Wissembourg concernée par le projet ;
- une modification du POS ou une transcription dans le nouveau PLU approuvé pour permettre la délivrance du permis de construire.

1.2.3 Le projet d'extension de la ZAE

1.2.3.1 Description générale du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'environ 20 hectares de terrain destinés à terme à être destinés à des usages industriels. Le projet à l'étude entre 2004 et 2007 portait sur près de 30 hectares.

1.2.3.2 Incidences

Les expertises concernant cette étude ont été réalisées par le bureau d'études ECOLOR, de 2005 à 2008, associé au bureau d'études BIOTOPE pour ce qui concerne le volet Chiroptères.

Une seule notice d'incidences au titre de Natura 2000 a été élaborée pour les deux projets, à savoir l'extension de la ZAE (maîtrise d'œuvre intercommunale) et l'extension du site Burstner (maîtrise d'œuvre communale).

De nombreux éléments ont par ailleurs été repris pour la notice d'impact de défrichement de l'extension Burstner, étant donné la similitude des périmètres d'étude retenus.

1.2.3.2.1 Cartographie réalisée dans le cadre du DOCOB et du LIFE Lauter (2007)

La cartographie des habitats et de leur état de conservation réalisée dans le cadre du Document d'Objectifs de la ZSC met en évidence sur l'emprise même projetée pour l'extension de la ZAE trois habitats d'intérêt communautaire, pour environ 5 hectares. L'état de conservation a été jugé globalement moyen à mauvais.

Emprise totale du projet : environ 20 hectares.

	Habitats	Code Natura	Etat de conservation	Surface
En ZSC	Chênaie pédonculée	9160	Moyen	Environ 4,6 ha
	Forêts alluviales	91E0	Moyen à dégradé	Environ 0,2 ha
	Prairies maigres de fauche	6510	Dégradé	Environ 0,4 ha
	Habitats hors Directive Habitats	HDH		Environ 0,1 ha
	Non décrit			Environ 1,6 ha
Hors ZSC				Environ 13 ha

Des habitats potentiels de Lépidoptères d’intérêt communautaire (Azurés des paluds et de la Sanguisorbe, Cuivré des marais) ont été répertoriés au Nord-Ouest du projet retenu fin 2008.

1.2.3.2.2 Etude d’évaluation des incidences (ECOLOR - BIOTOPE, 2005-2008)

➤ **Ce document est en cours d’élaboration (décembre 2008). Il porte sur le projet initial.**

L’expertise réalisée par ECOLOR reprend le diagnostic réalisé dans le cadre de l’étude d’incidences de la STEP. Dans le domaine d’étude, bien plus large que l’emprise initiale projetée pour l’extension de la ZAE, ont été répertoriés cinq habitats d’intérêt communautaire.

Habitats	Code Natura	Etat de conservation	% S(ZSC)	Surface dans le domaine d’étude
Forêts alluviales	91E0	Satisfaisant	20	69,75 ha
Hêtraies (-chênaies) acidiphiles	9110	Satisfaisant à très dégradé	/	
Prairies maigres de fauche	6510	Globalement dégradé	3	
Mégaphorbiaies	6430	Moyen	3	
Rivières	6230	Très satisfaisant	1	

Sept espèces inscrites à l’annexe II de la Directive Habitats ont été observées, jamais en populations importantes, dans le domaine d’étude élargi. Les espèces observées sont plutôt inféodées aux milieux humides ouverts (Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*), Cuivré des marais (*Thersamolycaea dispar*)) ou aquatiques (Gomphe serpent (*Ophiogomphus cecilia*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), Saumon atlantique (*Salmo salar*)).

Concernant plus particulièrement les chiroptères, l’étude a porté sur 75 hectares. Sur les trois espèces d’intérêt communautaire mentionnées au Formulaire Standard de Données (FSD) de la ZSC La Lauter, seul le Grand Murin (*Myotis myotis*) a été contacté avec certitude. Des signaux caractéristiques des murins tels que Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ou Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) ont été mis en évidence, sans pouvoir préciser l’espèce. Par contre, une autre espèce d’intérêt communautaire non mentionnée au Formulaire Standard de Données a été contactée : la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), au Nord-Est et au Sud de la zone d’étude rapprochée.

Des gîtes forestiers favorables aux Chiroptères ont été recensés en nombre important dans l’emprise du projet d’extension Burstner.

1.2.3.3 Bilan

Les incidences du projet d'extension initial de la ZAE mises en évidence par ECOLOR sont :

- La destruction ou la dégradation de cinq habitats d'intérêt communautaire ;
- La destruction d'habitats potentiels du Cuivré des marais et de l'Azuré des paluds (minimisée dans le nouveau projet en cours d'étude) ;
- Les départs éventuels de sables lors des travaux ;
- Les risques de pollution lors des travaux.

Suite aux conclusions des expertises indiquant des effets notables, notamment par rapport aux habitats potentiels de Lépidoptères et par rapport à la préservation des forêts alluviales, d'intérêt communautaire prioritaire, **des alternatives ont été validées** par les porteurs de projets (Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et Ville de Wissembourg).

Les emprises urbanisables ont été modifiées de manière à préserver les zones à enjeux Natura 2000 précédemment évoquées.

Une partie des zones non urbanisables reste intégrée à l'emprise de la ZAE : les entrepreneurs seront tenus de respecter un plan de gestion dans le cadre de leur acquisition de terrain (ancienne zone UX du POS nouvellement classée N dans le PLU en cours d'élaboration).

Les incidences liées au projet Burstner sont les mêmes que celles mises en évidence dans le cadre de l'élaboration de la notice d'impact réalisée au titre de la demande d'autorisation de défrichement.

1.2.3.4 Mesures de suppression et de réduction des incidences

1.2.3.4.1 Extension ZAE

PROJET initial	PROJET revu suite à l'évaluation des incidences	Remarques
Incidences prévues	Mesures de suppression et de réduction des incidences	
Intégration d'espaces à vocation patrimoniale et/ou paysagère dans la ZAE	Engagements des entrepreneurs intégrés aux contrats de vente des terrains – plan de gestion spécifique	
Destruction de l'habitat d'intérêt communautaire Hêtraie (-chênaie) acidiphile 9110	Boisement compensateur, à habitat équivalent Acquisitions de terrain en vue d'améliorer l'état de conservation de cet habitat	
Habitat d'intérêt communautaire Aulnaie-frênaie 91EO dégradé	Acquisitions de terrain en vue d'améliorer l'état de conservation de cet habitat	Terrains concernés : sur station à aulnaie-frênaie, hors milieux ouverts
Habitat d'intérêt communautaire Mégaphorbiaie 6430 dégradé	Evacuation des remblais à proximité de la zone de concassage	
Progression des engins, stationnement et divers stockages	Balisage hors zones sensibles	Respect de la charte HQE
Risque de pollution lié aux travaux	Aménagement d'un bassin de dépollution	Bassin prévu pour le traitement des eaux de ruissellement de la ZAE
Risque de pollution lié à l'existence de la ZAE	Traitement des eaux usées par la nouvelle STEP ou au sein de chaque unité	
Ensablement	Aménagement d'un bassin de décantation	

Suivi scientifique du Gomphe serpentin

1.2.3.4.2 Extension Burstner

PROJET initial	PROJET revu suite à l'évaluation des incidences	Remarques
Incidences prévues	Mesures de suppression et de réduction des incidences	
Destruction de l'habitat d'intérêt communautaire Hêtraie (-chênaie) acidiphile 9110	Boisement compensateur, à habitat équivalent	
	Gestion de la bande boisée le long de la RD 3 : finalité paysagère et écologique	
Progression des engins, stationnement et divers stockages	Balisage hors zones sensibles	Respect de la charte HQE
Ensablement	Aménagement d'un bassin de décantation	
Risque de pollution lié aux travaux	Aménagement d'un bassin de dépollution	
Risque de pollution lié au fonctionnement de l'unité	Traitement des eaux usées par la nouvelle STEP ou au sein de l'unité	

Il est également demandé un suivi des populations de Gomphe serpentin qui pourra être réalisé en cohérence avec celui lié à l'implantation de la STEP, et dans la perspective des actions réalisées dans le cadre du Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation de la Lauter.

1.2.3.5 Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU)

La zone retenue pour l'emprise de l'extension ZAE était classée en UX dans l'ancien POS qui est actuellement transformé en PLU (document en cours d'élaboration).

Dans la version provisoire du PLU, la zone dédiée à l'extension ZAE reste classée en UX, hormis la partie Nord-Est (environ 5 hectares) classée en secteur 1AUX.

A noter un corridor boisé prévu entre la ZAE et la STEP, classé en zone N.

1.3 Extension de l'Hippodrome de la Hardt

1.3.1.1 Description générale du projet

La Société des Courses Hippiques de Wissembourg dispose d'une concession pour l'usage de terrains soumis au Régime Forestier.

Lors d'un entretien réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB de la ZSC La Lauter (juin 2007), elle a émis le souhait de développer l'hippodrome et a notamment proposé :

- La mise en œuvre d'un schéma adapté de fréquentation du site, prenant notamment en compte l'intégrité de la piste cyclable et les besoins en pistes hippiques ;
- La construction de 25 boxes de séjour (3 X 4 m) supplémentaires et d'un hall de stockage ;
- La mise en place pérenne d'une aire de stockage du fumier ;

- La possibilité de pomper de l'eau souterraine (réactivation de l'ancienne station ou nouveau captage).

1.3.2 Plan d'Occupation du Sol (POS/PLU)

Dans la version provisoire du PLU, la zone dédiée à l'hippodrome est classée en Nh. Y a été adjoint un secteur Uch dans la perspective d'une extension des infrastructures existantes, secteur dont la compatibilité avec le statut de forêt soumise au régime forestier reste à être examinée.

1.3.3 Incidences probables

Au vu de la cartographie des habitats réalisée dans le cadre du DOCOB de la ZSC La Lauter, seraient impactés les habitats d'intérêt communautaire suivants :

- Les chênaies pédonculées Code 9160 sur une très faible surface (4 ares) ;
- Les prairies maigres de fauche Code 6510 sur une très faible surface (36 ares).

Des incidences peuvent également être possibles, dans des proportions variables sur les espèces d'intérêt communautaire :

- Les chiroptères ;
- Les lépidoptères (Azurés).
-

1.4 Travaux sur réseaux

Dans le cadre d'aménagements entre la RD 263 et la voie ferrée au sud d'Altenstadt sont prévus des travaux sur le réseau d'assainissement. Une des options retenues pourrait être le rejet, après traitement, des eaux de ruissellement des infrastructures en direction du marais d'Altenstadt *via* le passage sous la voie ferrée.

Cette hypothèse est en cours d'étude.

1.5 Territoire de Salmbach

1.5.1 PLU

- **Ce document est en cours d'élaboration (décembre 2008).**

L'ensemble de la ZSC est inclus dans le zonage N du PLU en cours d'élaboration. L'objectif de préserver la zone de toute urbanisation est un des objectifs premiers ciblés dans le PADD et le PLU de Salmbach.

Les autres zones à proximité de la ZSC sont des zones à vocation agricole ou à vocation sportive ou de loisirs.

1.5.2 Projets

Il n'y a pas de projet de développement prévu à proximité de la ZSC. Le PADD cible un objectif de pérennisation des activités économiques (agriculture, tourisme, commerces, services, entreprises existantes) plutôt qu'un développement marqué.

Des constructions agricoles ou des bâtiments à usage de loisirs peuvent être envisagés dans les zones Ac et UE proches. En ce qui concerne les bâtiments agricoles, une distance de 30 mètres doit être respectée par rapport à la limite de la forêt qui constitue pour une majeure partie du linéaire concerné la limite de la ZSC.

1.5.3 Incidences probables

Les incidences ne concernent pas directement la ZSC, mais peuvent être notamment se produire au travers d'une modification du régime hydrologique local sur les plans quantitatif et qualitatif, ou d'une fréquentation induite par des activités de proximité.

1.6 Territoire de Niederlauterbach

1.6.1 POS

La ZSC est essentiellement concernée par le zonage **ND** (zone de richesse naturelle protégée en raison de la qualité des sites totalement Inconstructible), couvrant la forêt communale soumise au régime forestier.

Il en est de même en marge de la Lauter, hors forêt (zonage **NDb**, lié au périmètre de l'Arrêté de protection de biotope de la Lauter).

Le secteur au lieu-dit « Gemeindewiesen » est classé en zone **NCa** (zone de richesse naturelle protégée constructible uniquement pour les activités agricoles).

La dernière révision du POS date de 1999 ; elle était principalement motivée par l'émergence d'un projet de création d'une zone de loisirs avec hébergement touristique, et d'un besoin d'étendre les zones destinées à l'habitat urbain. La première de ces raisons explique le classement en zone **INA 3** (zone naturelle destinée à l'urbanisation sous forme organisée et réservée aux activités sportives et de loisirs) de 120 hectares, en plein massif forestier.

Aux alentours de la ZSC, les espaces entre zone bâtie ou à bâtir et la forêt ont été classés en zonage **NC**, permettant une transition entre deux milieux à vocation différente, sauf au niveau des équipements sportifs (zone **UB1**).

1.6.2 Projets

Il n'y a pas de projet d'ordre économique. Le projet de zone de loisirs au sein du massif forestier est abandonné.

Les projets concernent d'autres domaines :

- développement urbain : plusieurs lotissements sont programmés au sein du tissu d'habitats déjà existant (secteurs **INAa** et **INAb** du POS) ;
- restauration du patrimoine culturel : reconstruction du lavoir sur les berges de la Lauter ;
- aménagement d'équipements sportifs : création d'un linéaire de piste cyclable le long du chemin rural menant à la RD 3 et traversant la forêt communale ;
- aménagement d'équipements de détente : création d'un étang de pêche au lieu-dit « Gemeindewiesen ».

1.6.3 Incidences probables

Les trois derniers projets sont susceptibles d'avoir des effets sur la ZSC La Lauter. Respectivement, concernant les habitats d'intérêt communautaire :

- Modification des berges de la Lauter et abords (habitats Chênaie pédonculée codifiée 9160 et Rivière codifiée 6230), sur une très faible emprise, par rapport à la surface occupée par ces habitats sur le site Natura 2000 ; modifications d'habitat potentiel du gomphe serpentini ; selon l'implantation, les prescriptions de l'Arrêté de Protection de Biotope s'appliquent ;
- Modification à la marge de l'habitat Chênaie pédonculée codifiée 9160, sur environ 350 mètres linéaires, emprise de faible superficie par rapport à la surface occupée par cet habitat sur le site Natura 2000 ;
- Destruction de l'habitat Prairie maigre de fauche codifiée 6510, qui, bien que n'étant pas jugé en bon état de conservation, est en voie de disparition, et particulièrement dans ce secteur où les cultures intensives prévalent.

1.7 Territoire de Scheibenhart

1.7.1 POS

Le POS de Lauterbourg-Scheibenhart a été approuvé le 27/03/2002.

La ZSC est concernée par plusieurs zonages.

Ils sont listés par ordre décroissant des surfaces occupées.

1.7.1.1 NDb

Deux zones à l'Ouest et à l'Est de l'agglomération, le long de la Lauter, sont classées en NDb, secteur de sensibilité environnementale protégé et totalement inconstructible, sauf en ce qui concerne les aménagements, transformations ou extensions mineures de constructions existantes.

Ne sont admis que :

- les réseaux souterrains ou aériens et les ouvrages de superstructures (prévus par un emplacement réservé, chemins et routes), ainsi que les ouvrages de rétention des eaux pluviales nécessaires aux zones d'urbanisation proches, sous réserve que leur conception assure le libre écoulement des eaux, ne perturbe pas les écosystèmes en place et n'aggrave pas le caractère inondable de la zone ;
- les ouvrages, travaux et installations liés à l'exploitation et l'entretien du Rhin, à la chute d'eau du Neuburg ou à la protection contre les crues ;
- (...);
- l'aménagement et la transformation des bâtiments existants, sans création de S.H.O.N. supplémentaire.

Sont interdits les constructions en sous-sol et tous travaux d'affouillement ou d'exhaussement de sols dans une bande de 30 mètres par rapport aux berges de la Lauter.

1.7.1.2 IINAx

Cette zone naturelle non équipée est destinée à l'urbanisation à moyen et long terme.

Elle constitue un intérêt stratégique et est réservée aux activités liées à la plate-forme douanière.

Sont admis sous conditions les activités liées à la plate-forme douanière et les aménagements et constructions nécessaires à l'exploitation de l'autoroute.

1.7.1.3 UAc, UBa et UBb

Il s'agit de zones déjà urbanisées, destinées à l'habitat, l'artisanat, le commerce et les services.

Elles couvrent l'agglomération, et ce, jusqu'aux berges de la Lauter.

Sont interdits pour toutes constructions les sous-sols dans une bande de 30 mètres par rapport aux berges de la Lauter.

Toutes constructions ou installations devront être édifiées à plus de 10 mètres de la berge de la Lauter sur laquelle donne le terrain à construire.

1.7.2 Projets

Il n'y a pas de projet d'ordre économique prévu sur le territoire communal.

Un projet de passage enjambant la Lauter est envisagé dans le cadre de l'implantation d'une auberge de jeunesse sur le territoire de Scheibenhardt (Allemagne). Il est probable que ce pont se fasse plutôt sur le ban de Niederlauterbach, étant donné la nature foncière des terrains sur Scheibenhardt.

L'ancienne plate-forme douanière est en cours de transfert de propriété du Conseil Général vers l'Etat. Il n'y a pas d'orientations précises connues actuellement en terme d'utilisation de cet espace qui ne devrait pas être amené à s'étendre.

1.7.3 Incidences probables

Les incidences liées à la mise en place de l'ouvrage franchissant la Lauter sera fonction des caractéristiques mêmes de l'infrastructure et du site finalement choisi pour son implantation. Outre les habitats naturels répertoriés en marge de la Lauter, des habitats potentiels du gomphe serpentin peuvent être concernés.

Selon la localisation choisie, les prescriptions de l'Arrêté de Protection de Biotope s'appliquent.

1.8 Territoire de Lauterbourg

1.8.1 POS

Le POS de Lauterbourg-Scheibenhardt a été approuvé le 27/03/2002.

1.8.1.1 En ZSC

La ZSC se situe en **zone classée NDi**. Ce zonage correspond à un secteur inondable ou à des zones humides, protégés et inconstructibles, où aucun aménagement n'est permis à l'exception des équipements autorisés au règlement concernant les **activités de détente de plain air**.

Ne sont admis que les réseaux souterrains ou aériens et les ouvrages de superstructures (prévus par un emplacement réservé, chemins et routes), ainsi que les ouvrages de rétention des eaux pluviales nécessaires aux zones d'urbanisation proches, sous réserve que leur conception assure le libre écoulement des eaux, ne perturbe pas les écosystèmes en place et n'aggrave pas le caractère inondable de la zone.

Sont interdits les constructions en sous-sol et tous travaux d'affouillement ou d'exhaussement de sols dans une bande de 30 mètres par rapport aux berges de la Lauter.

Un emplacement réservé court au sud de la ZSC sur le ban communal de Lauterbourg : il concerne un **sentier piéton** sur ancienne prise de la voie ferrée de Wissembourg.

1.8.1.2 A proximité de la ZSC

La zone NDi précédemment évoquée est séparée d'une zone classée NDa par l'emplacement réservé au sentier piéton. Cette zone NDa est un secteur de sensibilité paysagère protégé et inconstructible, où les équipements et aménagements autorisés au règlement concernent les seules **activités de loisirs et de détente** telles que parcours de santé, parcours équestres, chemins de découverte, promenades, aires de jeux paysagées.

1.8.2 Projets

A l'heure actuelle, aucun projet d'ordre économique n'est prévu sur cette zone.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'analyse a permis de mettre en évidence l'émergence de projets de développement et d'aménagement du territoire, d'envergure et de nature très différentes. Ils sont en nombre réduit.

Les plus grands projets sont les plus avancés, en phase d'études préliminaires (extension des terrains Burstner et de la Zone d'Activités sur le territoire de Wissembourg) voire d'instruction (station d'épuration de Wissembourg).

Situés à proximité ou dans le périmètre de la Zone de Conservation de la Lauter, très gourmands en espaces, ils sont soumis à la procédure d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. En définitive, leurs impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC devront être réduits au minimum, voire compensés.

Tous les autres projets sont au stade de réflexion, sans contours bien définis.

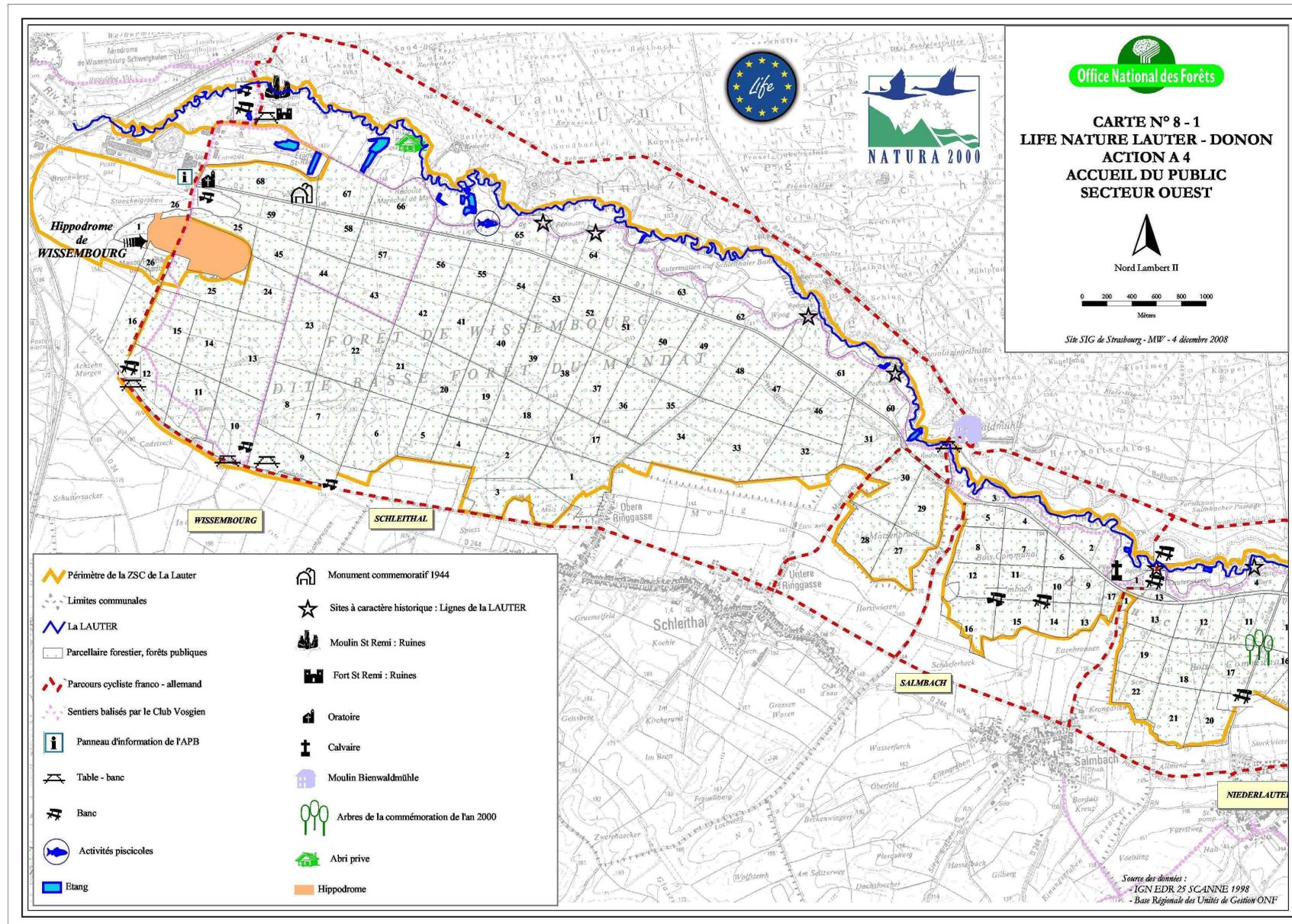
Il s'agit pour la plupart de projets dans le domaine des loisirs ou de la culture, avec une emprise relativement limitée sur le milieu naturel, mais ancrée dans le périmètre de la ZSC.

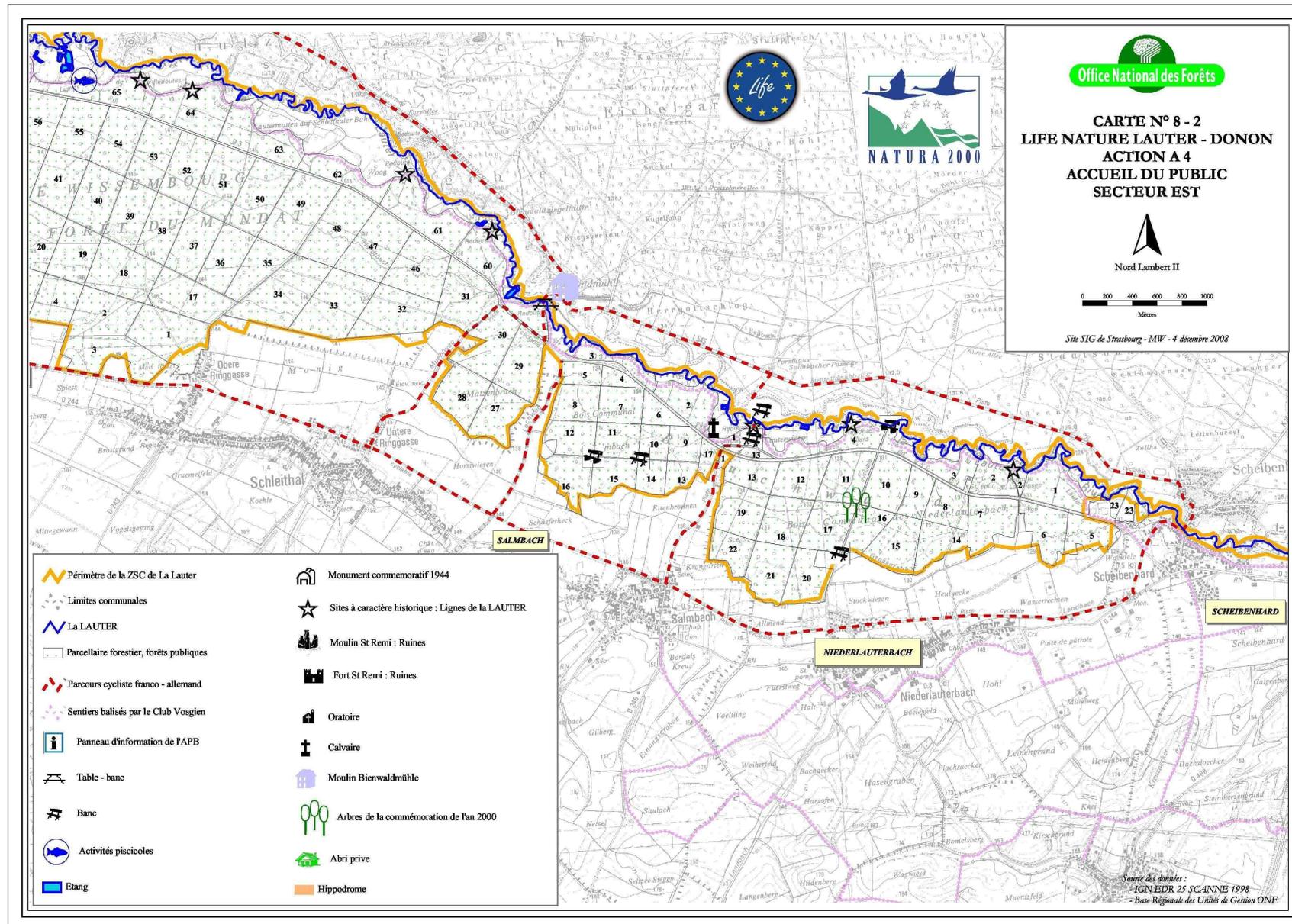
Une concertation à l'amont avec les animateurs du site Natura 2000 devrait permettre une bonne intégration des aménagements, voire constituer une opportunité en terme de sensibilisation aux richesses naturelles sur le territoire de la basse vallée de la Lauter.

ANNEXES

ANNEXE 1

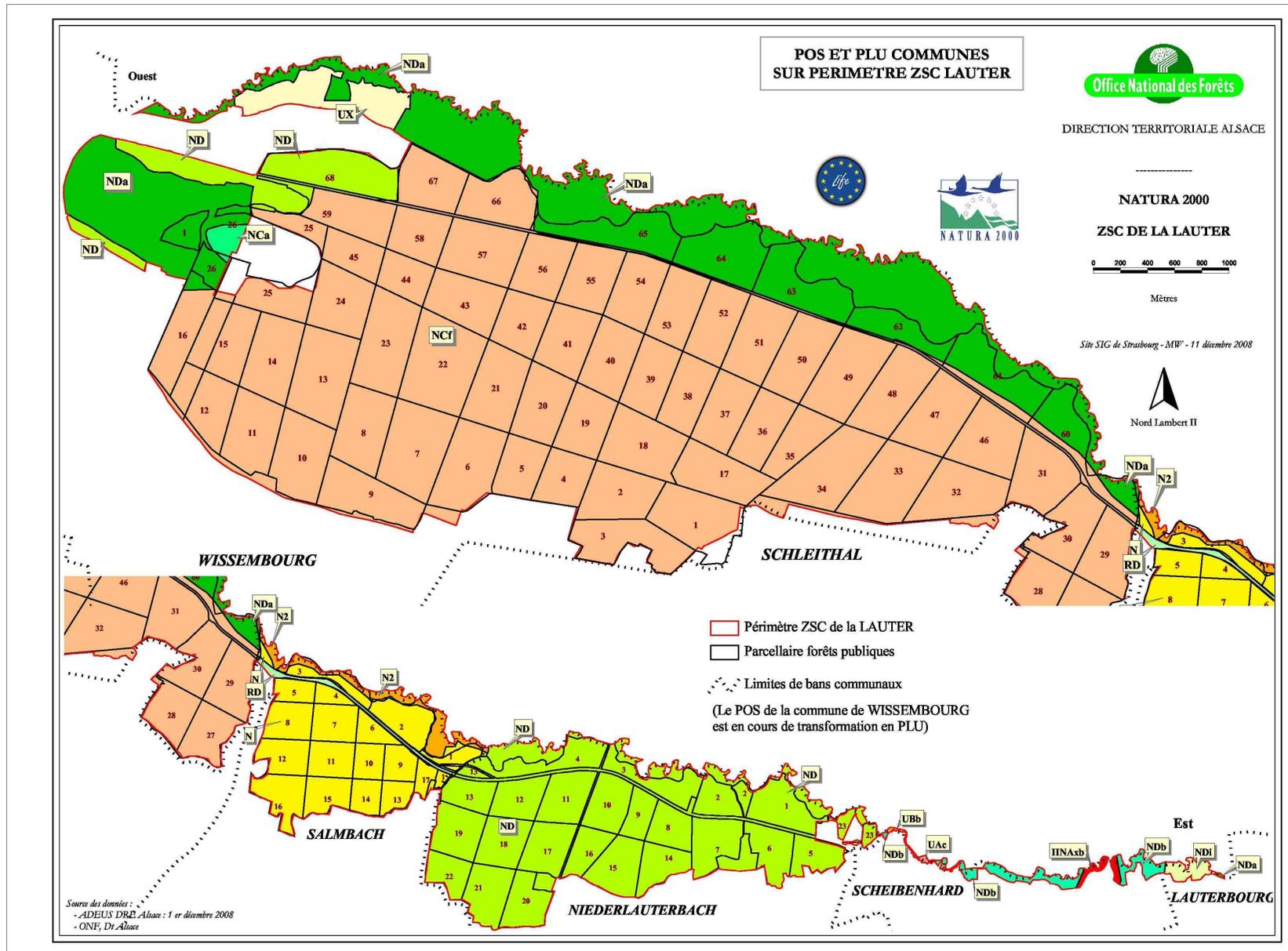
CARTES RELATIVES A LA FREQUENTATION DU SITE

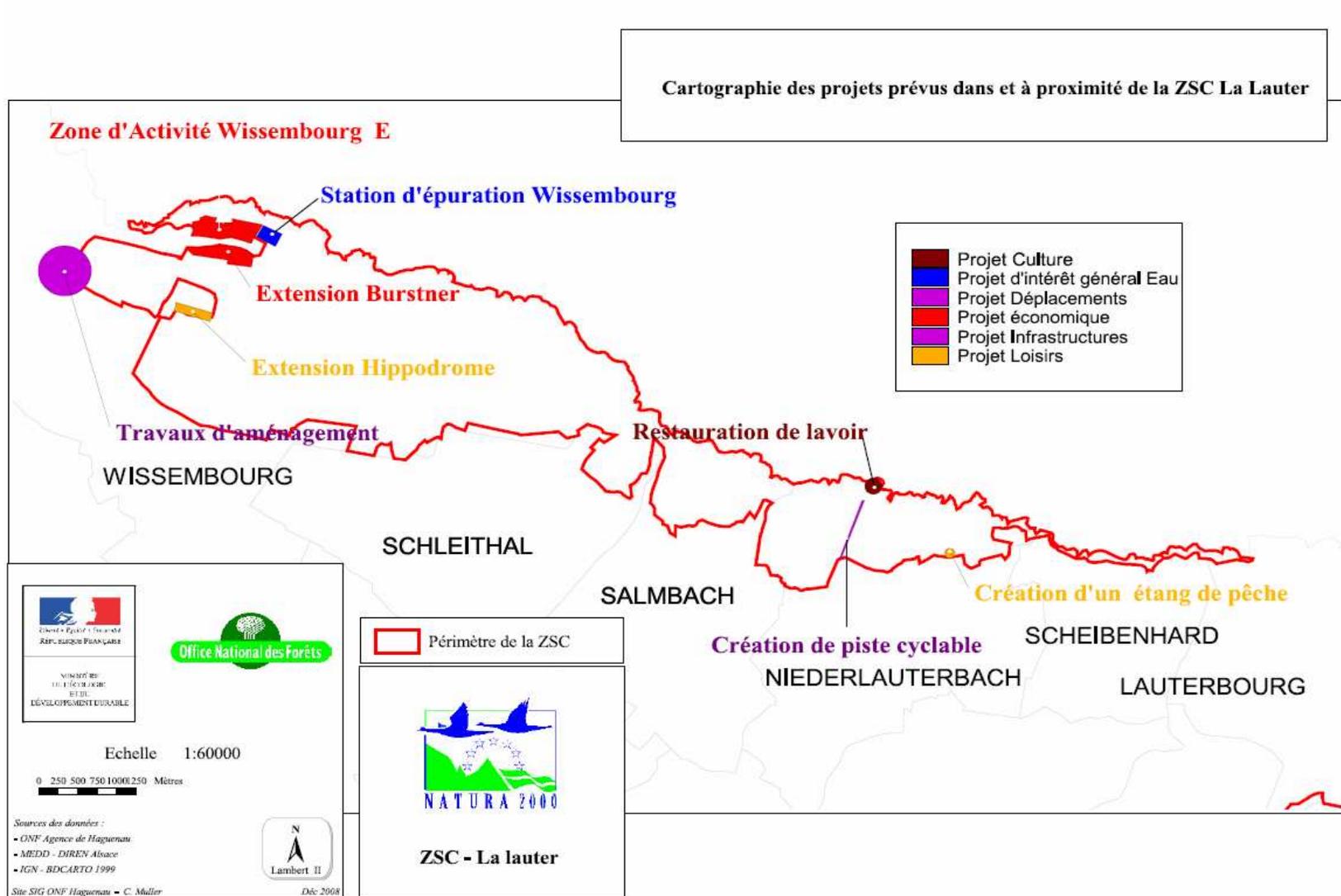




ANNEXE 2

CARTES RELATIVES AUX PROJETS





ANNEXE 3 :

PROGRAMMES COLLECTIFS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

1 Aménagement du territoire

1.1 Schéma d’aménagement transfrontalier de l’espace REGIO PAMINA

L’Alsace du Nord, représentée par les arrondissements de Haguenau, Wissembourg et Saverne, forme avec le Palatinat du Sud et le Mittlerer Oberrhein allemands l’espace Regio Pamina. L’objectif est de réaliser un projet de schéma commun d’aménagement du territoire.

Le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) REGIO PAMINA a pour objet de promouvoir, de soutenir, de coordonner la coopération transfrontalière et de veiller à la mise en œuvre ou, s’il y a lieu, de réaliser certains projets communs ou d’en assurer la maîtrise d’ouvrage, dans les domaines relevant de la compétence de ses membres.

Ses principales activités sont l’Animation du territoire (élaboration de concepts et projets communs, coordination et promotion de la coopération transfrontalière au quotidien), le service INFOBEST (information et conseil aux organismes publics et privés, ainsi qu’aux particuliers dans les matières relevant de la vie transfrontalière), la mise en œuvre du programme INTERREG IIIA-PAMINA (Autorité de gestion -suivi du programme- et autorité de paiement -mandatement-) ainsi qu’un service d’information touristique (vis-à-vis).

Ainsi, un projet animé par PAMINA en 1992 a permis localement de sensibiliser les acteurs en vue de l’amélioration et de l’entretien des milieux ouverts, notamment par la maîtrise foncière du Conseil Général au profit d’une gestion par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

1.2 Schémas de Cohérence Territoriale

La ZSC La Lauter est concernée par deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

1.2.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale d’Alsace du Nord

Le périmètre a été arrêté aux territoires de Haguenau, Niederbronn-Moder, Sauer-Pechelbronn, Soultzerland, Hattgau, Wissembourg, et Bischwiller (janvier 2003).

Le syndicat mixte a été constitué par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2003.

Ont été élaborés des diagnostics initiaux notamment en terme de milieu naturel, ainsi que des propositions d'enjeux à l'échelle du territoire.

A été particulièrement relevée l'importance de la préservation des forêts alluviales, des prairies relevant du 6510 et des mégaphorbiaies.

La déclinaison de la Trame Verte régionale (voir plus loin) à l'échelle du SCOT AN est un outil privilégié pour la prise en compte et la préservation des espaces naturels et des espèces.

Le secteur de l'Outre-Forêt constitue une zone de forte priorité pour la reconstitution de la trame verte en Alsace. Un des objectifs est la liaison entre le massif forestier de Haguenau et le Bienwald.

La basse vallée de la Lauter et le Bruchwald ont été considérés comme constituant un des « noyaux centraux » des réseaux écologiques. Ce noyau a été jugé moyennement vulnérable, essentiellement du fait des pressions d'extensions urbaines (ouest) et du projet de déviation de la RD 3 au niveau de Scheibenhard.

L'urbanisation a été estimée possible, sous réserve de :

- Maintenir des corridors longitudinaux aux cours d'eau ;
- Conserver un environnement de qualité aux abords des plans d'eau ;
- Préserver les zones patrimoniales ainsi que des zones tampon, voire à restaurer.

Quant aux réservoirs (prairies de plus de 2 hectares d'un seul tenant, vergers traditionnels – 5 hectares, forêts – 25 hectares), il est préconisé :

- De préserver au maximum les vergers, surtout de grande taille ;
- D'accepter l'urbanisation de prairies mésophiles sous conditions de compensation ;
- De conserver un corridor minimum de 50 mètres longitudinalement sur au moins une des berges des cours d'eau.

1.2.2 Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord

Le périmètre a été arrêté aux territoires de Lauter, Seltz et de la Bande Rhénane.

Le Schéma Directeur approuvé en 1979 a été mis en révision le 23 avril 1993 sur un territoire regroupant 29 communes. Arrêté le 2 mai 2000 et soumis à l'avis des personnes publiques associées, le projet de SD a été mis à disposition du public du 26 mars au 27 avril 2001. Il a été approuvé le 19 novembre 2001. Simultanément, le périmètre a été étendu aux six communes qui ne souhaitaient pas appartenir au SCOT d'Alsace du Nord.

1.3 Projet d'aménagement et de développement durable de la CC du Pays de Wissembourg

Le PADD est un document cadre servant de référence lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

1.3.1 Développement économique

En préalable à l'élaboration du PADD, les communes ont été interrogées sur les orientations qu'elles souhaitaient voir développer sur leur territoire en terme de développement économique. La commune de Wissembourg a opté en faveur d'un zonage associé à une offre foncière spécifique sur son territoire.

Le PADD a mis en évidence la nécessité de développer un équilibre économique sur le territoire de la CC, en privilégiant notamment la mise en œuvre de ZA de taille moyenne dans les communes de Ingolsheim-Hunspach et Schleithal (accessibilité, discrétion paysagère), plutôt que sur Wissembourg et Altenstadt, où l'action se ferait au détriment de terres à vocation agricole.

Les plans annexés font pourtant état de projets de ZA intercommunales sur les territoires d'Altenstadt (Est RD 263, et entre RD2 263 et lieu-dit Bruchwiese) et de Wissembourg (parcelle 68 de la forêt communale), parmi lesquels deux sont répertoriés en ensembles boisés à protéger.

1.3.2 Développement touristique

Aucun enjeu en terme de développement touristique n’apparaît dans le projet de 2003. Seuls sont succinctement évoqués la mise en réseau des parcours cyclistes et de randonnées et le tourisme vert (en annexe, secteur humide 6 « Lauter partie aval d’Altenstadt –Basse forêt du Mundat », enjeux en terme de **préservation de l’environnement et de tourisme vert**).

1.3.3 Préservation durable des milieux naturels

Le diagnostic préalable à la mise en œuvre de ce projet cible la **préservation de l’environnement naturel comme enjeu de territoire**, avec notamment pour objectifs :

- Une gestion intercommunale ;
- **La protection des massifs forestiers** (dont gestion des chemins d’exploitation), **classés en Zone Naturelle et Forestière** ;
- La préservation des zones humides avec notamment la restauration des cordons végétaux ;
- La gestion raisonnée des terres et du bâti agricoles ;
- La prise en compte du paysage ;
- La gestion des eaux pluviales.

Le projet signé en 2003 prévoit notamment :

- **La continuité des entités naturelles et paysagères**
- **Le maintien du caractère rural du territoire**
- **La préservation durable des milieux naturels, surtout humides.**

Les orientations retenues en terme de protection des massifs forestiers consistent en le classement en zone Naturelle et Forestière, où seuls sont admis les occupations et utilisations du sol en rapport avec la sylviculture, les réseaux publics, les opérations prévues en emplacements réservés, les installations et aménagements liés au tourisme pédestre ou à la mise en valeur de la forêt. Traitement spécifique des constructions isolées (aménagement, transformation et extension limitée par exemple à 20% de la SHOB). Maintien des chemins d’exploitation pour assurer les utilisations économiques et de loisirs du massif.

En matière de cours d’eau, les orientations portent sur la limitation des apports d’eaux pluviales (zones tampons en marge des agglomérations, préservation de zones d’épandage des cours d’eau, ...), la préservation de ripisylves continues et complètes (zones tampons). **Les zones humides bénéficient de dispositions particulières de préservation : classement en zone naturelle, réglementation des activités sur leurs abords (remblais, plantations, bandes enherbées ...)**

2 Politiques liées aux acteurs institutionnels

2.1 La Région Alsace

Depuis 1987, un groupe de travail « Environnement » réunit la Région, les deux départements, Strasbourg, Colmar, Mulhouse et les services de l’Etat dans l’optique de rendre cohérentes les actions liées à la préservation du milieu naturel.

Les principales mesures prises sont :

- La promotion de la diffusion des données naturalistes ;
- La reconstitution d’une trame verte régionale ;
- La restauration des habitats de la bande rhénane ;
- La maîtrise foncière, prioritairement dans les Parcs régionaux et la zone inondable de l’Ill.

2.2 Le Département du Bas-Rhin

2.2.1 Environnement

Le Conseil Général a adopté une « Charte de l'Environnement » en 1990, axée sur la préservation dans des domaines spécifiques : eau, paysage, milieu naturel mais aussi cadre urbain. Cette charte est révisée dans le cadre de la démarche « Hommes et Territoires ».

Le Conseil Général apporte notamment son soutien pour :

- la reconstitution des forêts de Wissembourg, Salmbach et Niederlauterbach
- la réalisation de sentiers pédagogiques pédestres
- les actions environnementales de la CC de la Lauter.
-

2.2.2 Tourisme

Le Conseil Général a défini pour la période 2006-2011 un « Plan de développement touristique du Bas-Rhin », dans le cadre de la démarche Hommes et Territoires. Il est susceptible de participer à la promotion touristique du secteur, *via* notamment des soutiens pour la réalisation d'études préalables à la réalisation de parcours touristiques ou des aides aux sentiers pédagogiques pédestres.

3 Pays de l'Alsace du Nord

Le Pays d'Alsace du Nord recouvre les « territoires » de Haguenau, Niederbronn-Moder (pour partie), Sauer-Pechelbronn, Wissembourg, Soultzerland, Hattgau, Lauter, Seltz, Bande Rhénane, Bischwiller et Brumath.

Cinq objectifs ont été retenus:

- Maintenir le pouvoir d'attraction
- Consolider l'armature urbaine, en équilibre avec Strasbourg et Karlsruhe
- Développer les axes transversaux
- Diversifier l'activité économique **dans une perspective de développement durable**
- Maîtriser l'espace en ménageant le **patrimoine**.
-

L'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN) une association de droit local. Elle a été créée sous l'impulsion du Comité de bassin d'emploi en 1994. Elle fédère 19 Communautés de communes ainsi que le Conseil de Développement du Pays, constitué de 18 représentants du monde économique, syndical et associatif. Elle est porteuse du projet de Charte du Pays de l'Alsace du Nord et poursuit par ailleurs plusieurs objectifs liés au développement de ce territoire. Elle est initiatrice de dynamiques basées sur la cohérence des actions de développement, la solidarité entre secteurs, la coopération intercommunale.

L'ADEAN initie des projets de développement recouvrant plusieurs domaines, notamment économique, touristique et environnemental ; la plupart dans le cadre de la Charte de Territoire.

Peu de ces nombreux projets impactent sur le site, mais l'on peut citer :

- Les initiatives en faveur du bois-énergie ;
- La promotion du cyclotourisme ;
- La valorisation des vergers.

4 Chartes intercommunales

Les communes majoritairement concernées par la ZSC sont Wissembourg, Salmbach et Niederlauterbach. Dans une moindre mesure, ce site concerne également Riedseltz, Scheibenhard et Lauterbourg.

4.1 Communauté de communes du Pays de Wissembourg

12 communes dont Wissembourg, Riedseltz.

Entre autres compétences :

- *Constitution de réserves foncières en vue de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et de Zones d'Aménagement Différé*
- *Elaboration du Schéma de cohérence territoriale, de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)*
- *Création et aménagement de zones d'activités économiques intercommunales*
- *Protection de l'environnement (déchets, sentiers et pistes cyclables hors agglomération), ...*

La CDC du Pays de Wissembourg a défini son projet de territoire, qui s'appuie sur quatre axes :

- Le développement économique ;
- La valorisation du cadre de vie des habitants (par les documents d'urbanisme, et une charte paysagère notamment) ;
- La promotion et l'identification du territoire ;
- La coopération transfrontalière.

➤ Etude réalisée par l'Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin (ADT) :

L'étude réalisée par l'Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin en 2007 pour le compte de la Ville de Wissembourg et la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg (*Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin, Conseil général, mai 2007. Diagnostic de territoire, Ville de Wissembourg, Communauté de communes du Pays de Wissembourg. , 112p*) fait ressortir un certain nombre de propositions :

- regroupement des actions de promotion touristique au sein d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) ;
- création de 8 à 9 sentiers de découverte du patrimoine ;
- rationaliser les déplacements touristiques collectifs aux alentours de Wissembourg ;
- envisager un partenariat CINE et relais culturel ;
- développer les relations entre OT et Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) ;
- **agrandir l'offre en terme d'activités en milieu naturel (dont randonnées, cyclotourisme, équitation), en liaison avec les structures locales d'hébergement touristique ;**
- créer une dynamique autour du cheval (gîtes équestres) ;
- améliorer la connaissance des atouts du milieu naturel ;
- renforcer la communication autour de Wissembourg, ville respectueuse de la nature ;
- regrouper le tourisme « actif » (incluant l'animation nature) sous une thématique unique ;
- communiquer sur des tons proches de ceux employés par le PNRVN ;
- renforcer les partenariats avec les acteurs de la protection et de l'animation nature.

Les fiches actions constituent des pistes permettant d'atteindre les objectifs escomptés en terme de développement touristique.

La deuxième fiche action concerne l'offre. Le quatrième objectif associé est notamment la pratique de « loisirs de nature » (POSITIONNER LE PAYS DE WISSEMBOURG COMME UNE ZONE PROPICE AU RESSOURCEMENT ET A LA PRATIQUE DES LOISIRS DE NATURE). A noter que l'un des moyens retenus pour impliquer les partenaires socio-professionnels est de « cuisiner avec les produits trouvés en forêt ».

Moyens concernant le **développement de l'offre touristique « nature »** :

- **développer les circuits VTT et équestres**
- **développer les manifestations équestres, dont celles siégeant à l'hippodrome**
- **développer des manifestations équestres extra-muros**

...

Pistes pour **développer l'animation nature** :

- mettre en place un partenariat entre le relais culturel et le CINE à l'image du partenariat mis en place entre le CINE et la médiathèque de Haguenau pour organiser « un mois de la nature » (conférence, exposition, ateliers pour les écoles).

- réaliser une exposition et mettre en avant les produits de tourisme vert : sorties nature organisées par le CINE, le PNR.

- développer des ateliers participatifs sur le thème de la nature. L'association arboricole du Pays de Wissembourg organise régulièrement des ateliers de taille ou entretien des arbres mais les thématiques ne sont pas forcément intéressantes pour des touristes de passage.

- renouveler le partenariat avec le CINE pour les vitrines plusieurs fois dans l'année et l'élargir à d'autres partenaires : PNR, ...

- sous l'égide du PNR, donner une image « nature et respectueuse de l'environnement » à la CCPW (attire pour les clientèles allemandes) c'est-à-dire s'appuyer sur la structure Parc pour communiquer.

- sensibilisation des prestataires (cf. partie offre) sur les possibilités de découverte nature, tourisme actif,...

4.2 Communauté de communes de la Lauter

6 communes dont Salmbach, Niederlauterbach, Scheibenhard et Lauterbourg.

Entre autres compétences :

- *Elaboration de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), de cartes communales*
- *Création et aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire et communales*
- **Développement touristique**
- *Protection de l'environnement (déchets, parcours cyclables, assainissement), ...*

La CDC de la Lauter avait élaboré une charte pour la période 2004-2006 ; elle privilégiait également le développement économique, orienté notamment vers la coopération transfrontalière et vers la promotion du territoire.

5 Pêche

L'AAPPMA de Wissembourg a institué une école de pêche, qui outre l'apprentissage des techniques de pêche, sensibilise les pratiquants à la préservation du milieu naturel.

Un projet identique est en perspective concernant l'Amicale de Pêche de Niederlauterbach-Salmbach.

Le Conseil Général a initié un Schéma départemental de vocation piscicole (SDVP), programme dont la finalité est la reconquête de la qualité piscicole et du milieu aquatique. Le Conseil Général finance notamment une partie des frais liés à des créations ou reconstitutions de frayère, des (re)mises en eaux de bras morts.

6 Chasse

6.1.1 Interventions publiques et programmes collectifs

La Fédération Départementale des Chasseurs :

Elle regroupe les membres des sociétés ou associations de chasse.

Outre la mission de formation initiale au permis de chasser et de sensibilisation, elle est susceptible de contribuer à la mise en place de « jachères environnement faune sauvage » (JEFS), de plantations de haies, ou à la gestion de biotopes par l'intermédiaire du FARB (Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes).

Les lois n°2000-698 du 26/07/2000 relative à la chasse et n°2005-157 relative au développement des territoires ruraux prévoient la mise en œuvre d'Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et des Habitats (ORGFH). Pour l'Alsace, elles ont été approuvées le 07/07/2005. Elles se composent de 15 orientations concernant les quatre thèmes : gestion de la faune sauvage, gestion des territoires, pratiques respectueuses des habitats et de la faune sauvage, connaissance et sensibilisation.

Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGS), élaborés par les Fédérations Départementales de Chasse et arrêtés par le Préfet de Département doivent prendre en compte les ORGFH. Pour le département du Bas-Rhin, le SDGS a été approuvé le 18/07/2006, pour une durée de six ans (2006-2012).

Les principales mesures retenues et susceptibles d'influer sur la préservation des habitats et des espèces concernées par la Directive Habitats sont énumérées ci-après.

- Conserver des céréales sur pied en hiver sur des surfaces inférieures à 25 ares d'un seul tenant ;
- Suivre et relancer les populations locales de petit gibier ;
- Procéder à des lâchers de repeuplement et les suivre ;
- **Redéfinir les modalités de réalisation des plans de chasse (cerf, chevreuil), consignes de tir ;**
- Inventorier périodiquement les dégâts forestiers (6 ans) ;
- Autoriser les tirs de sangliers « à l'agraine », en l'absence d'un dispositif d'agraine ;
- Autoriser les tirs de sangliers à l'agraine appât avec dispositif, à plus de 5 mètres ;
- Interdiction du nourrissage massif en hiver ;
- Sectoriser pertinemment l'indemnisation des dégâts afin de responsabiliser les gestionnaires cynégétiques ;
- Réglementer l'agraine (nature, localisation, modalités, ...) ;
- **Suivre des indicateurs** tels que : dégâts de sangliers (surfaces, coûts), surfaces en jachères de type A1 et C, surfaces en céréales durant l'hiver, surfaces en herbacées et semi-ligneux, résultats des Observatoires Faune-Flore, achat des terrains par le FARB, résultats des prélèvements et comptages
- ...

6.1.2 Agrainage

L'agraine est une pratique qui fait l'objet de débats entre administrations, gestionnaires des forêts et acteurs de la chasse. La plupart des gestionnaires forestiers souhaitent son abandon estimant qu'il favorise l'augmentation du cheptel. Certains chasseurs souhaitent son maintien, argumentant de son utilité contre les dégâts du gibier aux cultures.

Le but principal est de dissuader les dégâts de sanglier aux cultures lors des périodes de sensibilité de celles-ci. Le détournement de cette pratique a conduit depuis les années 90 à une augmentation très forte des populations de sangliers à des fins cynégétiques, le sanglier représentant aujourd'hui l'espèce gibier majoritaire dans les tableaux de chasse. Ceci a conduit à une forte augmentation des dégâts causés non seulement aux cultures mais aussi aux habitats naturels : prairies, boisements, zones humides. Ces conséquences néfastes pour l'état de conservation des habitats naturels ont été localement accentuées par les modalités de mise en œuvre de l'agraine :

- L'extension de certaines places d'agraine porte atteinte aux boisements environnants ;

- L'agrainage linéaire le long des chemins conduit à des sols mis à nu sans aucune végétation, alors que ces lisières forestières sont parmi les milieux les plus riches et diversifiés d'un point de vue faunistique et floristique.

Le **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGS)** en régleme les modalités (notamment nombre de postes d'agrainage par 100 hectares, contraintes de localisation, quantité maximale d'apports ...).

7 Sylviculture

Régime forestier, Directives et Schémas Régionaux d'Aménagement (DRA-SRA), démarche PEFC, contribuent à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

8 Agriculture

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Le règlement européen 2078/92 du 30/06/1992 institue les Mesures Agro-Environnementales (MAE), dans le cadre des mesures d'accompagnement de la Politique Agricole Commune (PAC). Il s'agit de contrats à l'échelle de parcelles cadastrales, pour une durée de cinq années.

Chaque Etat devant se doter d'un dispositif national, la France donne priorité à la déclinaison régionale de cahiers des charges et aux Opérations Locales Agri-environnementales (OLAE). La prime à l'herbe relève d'une mesure nationale.

Depuis la nouvelle loi d'orientation agricole (1999), de nouveaux types de contrats ont vu le jour : les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).

Le chapitre VI du « règlement de développement rural » (RDR) de la CEE adopté en 1999 reprend et complète les dispositions du règlement de 1992. Ainsi, chaque région compose sa « synthèse régionale agri-environnementale » à partir du catalogue d'actions national.

9 Démoustication

Coordination nationale :

(données issues du site de l'ADEGE)

Créée en 1996, l'ADEGE (Agence nationale pour la démoustication et la gestion des espaces naturels démoustiqués) est une convergence d'opérateurs publics en démoustication et de collectivités maîtres d'ouvrage, contractualisée dans le cadre d'une convention.

En France, le contrôle de la nuisance des moustiques est de la compétence des Conseils généraux, la lutte anti-vectorielle relevant de décisions de l'Etat.

Une convention constituant l'ADEGE et concrétisant des convergences d'objectifs et de moyens a été signée en 1996 entre les trois EID, élargie en 1997 au Conseil Général de la Martinique, puis en 2001 au Conseil général de la Guyane et au SIVU de Lauterbourg / Département du Bas-Rhin. Cette convention a été continûment renouvelée tous les trois ans.

Sur cette base, la démarche des co-contractants consiste à permettre de façon souple mais formelle la réalisation d'actions communes entrant dans leur champ de compétences.

La convention « ADEGE » a pour objet de coordonner les activités et de permettre l'action commune des établissements publics et collectivités signataires entrant dans leur champ de compétences, notamment dans le domaine de la connaissance et des évaluations relatives à l'évolution de la recherche scientifique et aux innovations techniques concernant les moustiques, la démoustication, l'utilisation de produits insecticides, les méthodes de traitement, ...

GLOSSAIRE

- AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de protection des milieux aquatiques
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CRFPF : Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
CRPF : Centre régional de la Propriété Forestière
CSA : Conservatoire des Sites Alsaciens
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D-H : directive « HABITATS » n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages ; cette directive "Habitats" est aussi dénommée "Natura 2000".
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EID : Entente interdépartementale pour la démoüstication
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FC : Forêt communale
FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FSD : Formulaire Standard des Données Natura 2000
MAE : Mesures Agro-Environnementales
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRVN : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
POS : Plan d'Occupation des Sols
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
ZHR : Zones Humides Remarquables recensées par le conseil Général. Elles ont fait l'objet d'un inventaire en 1995
ZPS : Zone de Protection Spéciale (au titre de la Directive Oiseaux)
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (au titre de la Directive Habitats)

BIBLIOGRAPHIE

ADEUS, 2004. Profil des zones d'activités du Bas-Rhin, analyse thématique et géographique. Conseil Général du Bas-Rhin, ADIRA, 59p

Agence Départementale Touristique du Bas-Rhin, Conseil général, 2007. Diagnostic de territoire, Ville de Wissembourg, Communauté de communes du Pays de Wissembourg. , 112p

BIOTOPE, 2008. Etude d'évaluation des incidences "Extension de la ZA Est de Wissembourg" sur le SIC de la Lauter - Volet Chiroptères. Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, **Document provisoire**, 28p

Communauté des communes du Pays de Wissembourg, Direction Départementale de l'Equipement, 2003. Projet de territoire de la CC du Pays de Wissembourg - Diagnostic. , 96p

Communauté des communes du Pays de Wissembourg, Direction Départementale de l'Equipement, 2003. Projet de territoire de la CC du Pays de Wissembourg - Esquisse de projet d'aménagement et de développement durable. , 33p

ECOLOR : T. DUVAL, P. LE GOFF, 2007. Document d'incidences Natura 2000 de la Station d'Épuration - Vallée de la Lauter FR4201796. Commune de Wissembourg, 55p

ECOLOR : T. DUVAL, P. LE GOFF, 2008. Document d'incidences Natura 2000 de la ZA Est et du projet Burstner - Vallée de la Lauter FR4201796. Communauté de Communes du Pays de Wissembourg - Commune de Wissembourg, **Document provisoire**, 55p

ECOLOR, 2008. Notice d'impact de défrichement, Zone d'Activités EST Site Burstner. Commune de Wissembourg, **Document provisoire**, 43p

Institut für Umweltstudien, Büro für Landschaftsplanung, 1992. Plan de gestion et de développement pour la protection et la mise en valeur de la vallée de la Lauter, volume 1. Conseil Général du Bas-Rhin, Région Alsace, Ministère de l'Ecologie, Landesamt für Umweltschutz und Gewerbeaufsicht Rheinland-Pfalz, CEE, 169p

Office du Tourisme de Lauterbourg, 2008. Diverses brochures touristiques

Office du Tourisme de Wissembourg, 2008. Diverses brochures touristiques

ONF : R. BŒUF, A. UNTEREINER, P. HOLVECK, HUM P., WOLFF M., 2007. Aperçu et cartographie des groupements végétaux de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Lauter et de l'hippodrome d'Altenstadt. ONF, CEE, AERM, MEDAD, 38p

Plan d'Occupation des Sols (POS) de Lauterbourg-Scheibenhard, 2002

Plan d'Occupation des Sols (POS) de Niederlauterbach, 1999

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Salmbach, 2008. . E.G.I.S, **Document provisoire**

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Wissembourg, 2008. . E.G.I.S, **Document provisoire**.

Ainsi que les sites internet des différentes administrations et organismes concernés par la Zone Spéciale de Conservation de la Lauter.

Le programme LIFE Nature « Lauter - Donon » est mis en œuvre grâce aux contributions financières et techniques des partenaires suivants :

Bénéficiaire du projet :



Partenaires techniques :



Commune de
WISSEMBOURG



Commune de
NIEDERLAUTERBACH



Commune de
SALMBACH



Co-financeurs :



Commission
Européenne

